

2017

Commission de gestion



09/05/2017

Table des matières

Organisation de la Commission 2017	3
Propos introductifs	3
Présentation et compte-rendu des quatres visites et entretiens particuliers	4
Rencontre avec Monsieur Nicolas Siniciali	4
Le contrôle des habitants et police des étrangers	6
Le réfectoire de Bois-Murat	7
Rencontre avec Monsieur Stéphane Baumann	
Questions / réponses, Suivi et observations pour chaque dicastère	8
Monsieur Pierre Jolliet	8
Monsieur Baatard – Remplacé par Monsieur Jolliet	20
Tableau du taux de recyclage	25
Tableau filières d'évacuation	26
Monsieur Alain Monod	27
Monsieur Bernard Krattinger	32
Monsieur Maurice Mischler	45
Conclusion de la COGEST 2017	53

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon l'article 44 du règlement du Conseil communal adopté le 9 décembre 2014, la Commission de gestion 2017 a examiné l'administration, la gestion de la Municipalité ainsi que les comptes communaux pour l'année 2017.

La commission de gestion 2017 a le plaisir de vous présenter son rapport final.

Elle était composée de :

Membres

Madame Anne-Marie Fischer (UDC)	Présidente
Monsieur Philippe Lienhard (PLR)	Vice-président
Madame Fabienne Guignard (PLR)	Secrétaire/PV
Madame Sandrine Cavin (Verts)	
Monsieur Jean-Marie Coowar (PS)	
Madame Muriel Cuendet Schmidt (PS)	
Madame Cosette Perfect (PLR)	
Monsieur Jérôme Urio (GHP)	

Suppléants

Monsieur Martin Chevallaz (UDC)	
Monsieur Anton Epp (GHP)	
Monsieur Nicolas Hausel (Verts)	
Monsieur Enzo Santacroce (PLR)	
Monsieur Mazyar Yosefi (PS)	
	Remplacé par Madame Marisa Durst en cours d'exercice

1. ORGANISATION DE LA COMMISSION

La Commission de gestion 2017 était présidée par Madame Anne-Marie Fischer, aidée de Monsieur Philippe Lienhard à la Vice-Présidence et de Madame Fabienne Guignard pour la rédaction des procès-verbaux.

La Commission a siégé à 19 reprises dans une ambiance détendue, chaleureuse et amicale. Que chaque membre trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour leur présence, leur travail et leur aide précieuse pour mon premier mandat de présidente.

Les suppléants ont été conviés à 3 rencontres.

Après une discussion sur les remarques/observations figurant dans le rapport COGEST 2017, la Municipalité souhaitait répondre rapidement aux observations figurant dans le document officiel et que les questions soient retirées du rapport si la réponse était satisfaisante. La COGEST a expliqué son fonctionnement et précisé qu'elle ne retirerait aucune question ni observation pour la transparence des débats au Conseil qui lui seul dira si elles sont maintenues ou pas. La COGEST adaptera ses remarques (qui ne sont pas des observations à laquelle l'Exécutif doit répondre) de manière à lever toute ambiguïté. Le terme « maintenu pour suivi » ne sera pas modifié. Seul ce qui figure sous l'appellation « Observations/vœux de la COGEST » demande une réponse officielle.

2. PROPOS INTRODUCTIFS

La Présidente de la Commission de gestion 2017, assistée de Monsieur Anton Epp (Président sortant) a eu un entretien le 25 août 2017 avec Monsieur le Syndic Maurice Mischler et le Secrétaire ad Interim Monsieur René Parrat afin de préciser le mode de fonctionnement suite au départ de Monsieur Alexandre Good. La rencontre a été agréable et constructive.

Les Membres de la Commission ont également souhaité rencontrer la Municipalité « in copore » afin de mettre en place un calendrier et un système de relation fluide et éviter ainsi les problèmes de compréhension survenus lors la Commission 2016.

Tous les membres de la Commission, suppléants inclus, ont été convoqués pour la première séance de planification le 13 septembre 2017. Chaque membre a été tenu informé des résultats des séances auxquelles il n'a pas pu assister, par un procès verbal.

Lors de son mandat, la Commission a procédé à l'examen du rapport de gestion 2016 de la Municipalité pour chaque dicastère, ainsi que le rapport officiel sur les comptes communaux. Elle a également tenu compte des recommandations soulevées dans le rapport de la Commission de gestion 2016.

La Commission a eu la chance d'effectuer 4 visites/rencontres: le Contrôle des habitants et son fonctionnement, le Bureau technique avec un exposé de Monsieur ENERGIE, Nicolas Siniciali, ainsi qu'ultérieurement Monsieur Stéphane Baumann, chef du Service technique accompagné de Monsieur Bernard Krattinger, Municipal. Elle a aussi partagé un repas au réfectoire avec les enfants de Bois-Murat.

Ces visites et ces rencontres ont permis de relever trois points forts :

- La politique énergétique de la Commune
- L'engagement effectif d'une nouvelle Secrétaire municipale et d'une responsable RH qui devraient répondre aux faiblesses de management relevés dans le rapport COGEST 2016
- Le CAJE : nous avons hésité à le faire figurer dans les points à améliorer, car victime de son succès, une valorisation de ses activités et une amélioration de sa structure sont nécessaires.

La Commission a aussi relevé trois points faibles qui nécessitent une amélioration rapide, par ordre d'importance et d'urgence

- Un cadastre souterrain quasi inexistant
- L'informatisation de l'administration
- La Formation

ces observations seront traitées sous le point 3 : « Présentation et comptes-rendu des visites et rencontres ».

La Commission félicite et remercie Monsieur Pierre Jolliet, et tous ses collaborateurs, pour la gestion du dicastère de Monsieur Jean-Marc Baatard pendant presque une année, en plus du sien.

3. PRESENTATION ET COMPTES-RENDUS DES VISITES

Rencontre avec Monsieur Nicolas Siniciali

Le 24 janvier 2018 à 16h00, La Commission s'est rencontrée au Bureau des services techniques. Une rapide présentation des bureaux et de ses intervenants a été faite par Monsieur le Municipal Bernard Krattinger. La rencontre s'est poursuivie à la salle des commissions avec une très complète présentation du Service de l'énergie et des activités de Monsieur Nicolas Siniciali.

Nous n'avons pas eu de discussion avec les collaborateurs du Bureau des services techniques. Le Chef de service n'étant pas présent, la Commission a souhaité rencontrer ultérieurement Monsieur Baumann, pour des informations complémentaires.

La présentation et les explications de Monsieur Nicolas Siniciali étaient très intéressantes. Nous avons pu constater que le travail de recherche est essentiel afin de pouvoir établir des statistiques de consommation,

apporter des améliorations à la consommation d'énergie par le solaire ou la géothermie ou encore répondre aux sollicitations de la population en matière de subvention. Tout renseignement en relation avec la problématique énergétique peut être trouvé sur le site Internet de la commune.

La Commission de gestion remercie Monsieur le Municipal Bernard Krattinger et Monsieur Nicolas Siniciali pour leur présence et leurs explications instructives.

Observation de la Cogest 2017 : la qualité de la politique énergétique de la Commune d'Epalinges est à relever. Un point fort sans aucun doute.

Le Contrôle des habitants et police des étrangers

Le 31 janvier 2018, à 16h00, la Commission s'est rendue au Contrôle des habitants et police des étrangers, nous avons rencontré sa responsable et ses collaborateurs afin de nous familiariser avec le fonctionnement de ce service, en compagnie de Monsieur le Municipal Alain Monod.

Nous avons pu constater que les conditions de travail ne sont pas idéales, dans des locaux exigus et des guichets ne garantissant pas la confidentialité nécessaire. Osons le dire un peu trop de promiscuité.

Il n'y a pas d'archivage électronique des dossiers ce qui devrait être résolu à court terme. Le personnel effectue un travail rigoureux et précis réglementé par diverses lois (communales, cantonales ou fédérales) tout en étant à l'écoute des besoins de chaque habitant.

La formation continue ne semble pas être leur première priorité. La nouvelle responsable RH aura sûrement des propositions à faire pour améliorer la situation.

La Commission remercie Monsieur le Municipal Alain Monod ainsi que les employés du Contrôle des habitants pour leur disponibilité et leur transparence.

Observation de la Cogest 2017 : La Commission ne peut que constater et déplorer l'exiguïté des locaux qui ne répond pas/plus aux critères et exigences d'un service au public de cette importance notamment en matière de confidentialité.

Vœu de la Cogest 2017 : La Commission de gestion recommande que des transformations soient entreprises dans l'aménagement de l'espace d'accueil du Service du contrôle des habitants, avec la mise en place d'une signalétique visible, claire et compréhensible de tous afin de faciliter l'orientation du public. Une zone de confidentialité doit être créée pour les échanges d'informations sensibles avec les citoyens et l'installation de guichets sécurisés pour mieux faire face à la potentielle violence, verbale

et physique, d'éventuels citoyens quérulents. La Commune doit rapidement se mettre à niveau pour répondre aux normes minimales de sécurité. Un accompagnement par des spécialistes en la matière pourrait être envisagé. La Commission met le vœu qu'une véritable politique de formation continue soit mise en place.

Le réfectoire de Bois-Murat

Le 15 février 2018 à 11h45, cinq membres de la Commission de gestion se sont retrouvés au réfectoire de Bois-Murat, pour une visite des locaux. Ils ont rencontré le personnel de service et partagé un repas avec les élèves. Au menu du jour, piccata de dinde, blé à la sauce tomate, salade et dessert.

C'était très bon et nous avons tous fini notre assiette... Les enfants aussi...

Nous avons pu tester l'efficacité du nouveau four steamer pour la régénération des plats froids et apprécier la dextérité du personnel pour le service rapide, et le rangement des infrastructures.

Grâce à la présence des 3 animateurs du « CAJE » l'attente pour le service et le repas se déroule très bien et dans le calme.

Nous avons relevé que le système de comptabilisation, complexe, nécessite un nouveau programme de gestion informatique adéquat.

La Commission remercie Madame Catherine Burki, Responsable du réfectoire, et son équipe pour l'agréable accueil qui nous a été réservé et Monsieur Pierre Jolliet pour sa disponibilité et ses explications.

Observation de la COGEST : Un nouveau système performant de la gestion de la facturation des repas est nécessaire à court terme.

Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer la responsable du CAJE, ainsi que ses deux collègues. Ils sont en charge du bon déroulement du repas, de l'animation et des activités sportives pour les élèves à la sortie du réfectoire. Ils ont aussi le rôle important de médiateur quand le besoin s'en fait sentir.

C'est une petite équipe qui est efficace et très importante au vu de la diversité de ses tâches, de ses publics-cibles (par ex. les élèves de la Commune, nos aînés en EMS et quartier solidaire) et des horaires très larges que leurs activités imposent. Un grand MERCI à eux également pour tout ce qu'ils font.

Observation de la COGEST : Vu l'ampleur grandissante, la diversité des tâches et compétences du CAJE, une vision globale devient indispensable pour gérer la politique d'animation de la Commune : un concept efficient en matière de maîtrise des coûts et de la gestion des ressources humaines est également nécessaire.

Rencontre avec Monsieur Stefan Baumann

Le mercredi 7 mars 2018, la Commission a rencontré Monsieur Stefan Baumann, Chef de service, accompagné de Monsieur Bernard Krattinger, Municipal, pour un complément d'information.

Notre intérêt se portait sur l'organisation du service, les responsabilités et compétences, le management et les ressources humaines, la gestion d'équipe, la formation et la transversalité des activités du service.

Engagé le 1^{er} février 2013 par la Commune d'Epalinges, il avait pour première mission de faire un diagnostic du service qui existait depuis 2009 seulement mais dans une version très réduite. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence le manque de structure de travail et de gestion des compétences.

Avec l'aide de ses collaborateurs, il a établi des cahiers des charges et un organigramme précis représentant le développement des Services technique et de l'urbanisme. Il y a encore du travail, indique Monsieur Baumann. L'objectif 2018 étant d'augmenter encore l'efficacité du service.

Nous remercions Monsieur Stéphane Baumann pour tous ses éclaircissements et sa disponibilité ainsi que Monsieur Bernard Krattinger pour sa présence.

Observation COGEST 1 : Le manque (quasi l'inexistence) d'un cadastre souterrain (sous-sol) est un point faible très important de la Commune d'Epalinges. Il faut du temps pour se mettre à niveau bien sûr mais ce point doit rester en tête de liste des préoccupations du dicastère concerné. Tout doit être mis en œuvre pour rattraper ce retard au plus vite.

Observation COGEST 2: La crise du management (interim d'un Municipal, Greffe, gestion du personnel suite aux changements structurels internes, etc) a touché de plein fouet le service technique. L'évolution est en bonne voie.

4. OBSERVATIONS – QUESTIONS PAR DICASTERE

Monsieur Pierre Jolliet

Enfance
Jeunesse
Ecole
Action sociale

Terrain de football

01/2017 (suivi 15/2010) Quelles sont les solutions apportées par l'expertise 2016 ?

Réponse :

L'expertise effectuée par l'expert est mandatée par la justice. Elle n'est pas désignée pour trouver des solutions mais pour aider la justice à se prononcer sur les responsabilités dans le litige qui oppose la Commune d'Epalinges au bureau d'ingénieur CSD.

La justice dispose de ce rapport, qui a fait l'objet de remarques des deux parties.

La date du jugement est maintenant fixée en mars 2018.

⇒ Dans l'attente de la réponse de la justice, la COGEST maintient la question pour suivi.

Etablissements scolaires

02/2017 (suivi 01/2016) Quelle est l'évolution de la situation en 2017 ? Bois-Murat : Combien de classes disponibles en 2017 ? Peut-on finalement absorber le nombre d'élèves ? Si non, quelles sont les alternatives proposées ?

Réponse :

Durant l'année scolaire 2017-2018, une salle de classe est disponible au collège de la Croix-Blanche mais nous l'utilisons partiellement et provisoirement pour la rythmique.

Nous avons donc pu absorber le nombre d'élèves à la rentrée d'août 2017.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

03/2017 Existe-t-il une évaluation annuelle sous forme de rapport ou statistiques du nombre d'élèves en difficulté scolaire, voire en rupture avec le cadre institutionnel ?

Si oui, existe-t-il des moyens mis en place de prévention et de réorientation ?

Réponse :

Cet aspect est de la compétence du Canton. Les situations sont traitées au quotidien à titre individuel. La direction décide des ressources pédagogiques à mettre en œuvre, en fonction du nombre de situations et du type de difficultés. La LEO permet de mettre en œuvre des programmes personnalisés.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Sécurité dans les transports scolaires

04/2017 (Suivi 03/2016) La Municipalité a-t-elle établi un règlement sur l'accès au Transports pour les élèves ? Y inclut-t-il les sanctions en cas d'incivilité ? Voir ci-dessous :

Observation COGEST 2016 : La Cogest recommande à la Municipalité d'établir un règlement sur les transports scolaires tel que le prévoit le règlement cantonal du 19 décembre 2011 entré en vigueur le 1er janvier 2012.

Réponse :

La Municipalité dispose d'un règlement d'attribution, concernant l'attribution des attestations pour abonnement de bus, daté du 1^{er} août 2015. Il concerne uniquement les élèves de la 9^{ème} à la 11^{ème} année. Ce règlement inclut des sanctions en matière d'incivilité. Depuis de très nombreuses années, les élèves de la 1^{ère} à la 8^{ème} année, qui ne peuvent être enclassés dans leur zone de recrutement, sont transportés par le bus scolaire communal de collège à collège. Les règles pour ce type de transport ont été fixées par la direction des écoles.

La Municipalité et la direction des écoles mettent actuellement au point un document qui inclura l'ensemble des règles pour la totalité des élèves et qui sera soumis au canton.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient l'observation pour suivi jusqu'à l'obtention du règlement.**

05/2017 (suivi 04/2016) Comment gère-t-on sur le plan communal la sécurité dans les transports des enfants, l'organisation des transports scolaires (privé/public) ?

Réponse :

La Commune dispose d'une autorisation cantonale, de même que les transporteurs privés qui assurent les transports pour les unités d'accueil d'écoliers de l'AAEE.

L'organisation des transports des élèves de la 1^{ère} à la 8^{ème} année est confiée par la Municipalité à la direction de l'établissement scolaire et à l'AAEE pour les unités d'accueil d'écoliers.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Harcèlement – violence – racket – etc

06/2017 (suivi 10/2016) Quelle est l'évolution des risques de harcèlement à l'Ecole ? A-t-on des outils statistiques ou d'autres moyens d'évaluer avec justesse la situation ? Y a-t-il un suivi des cas repérés ? Si oui, quel est-il ?

Réponse :

Il n'y a pas d'augmentation de harcèlement.

Les situations sont traitées au cas par cas. Les situations repérées sont suivies par l'équipe RESEAU, qui comprend les psychologues, les médiateurs, l'infirmière scolaire et la doctoresse scolaire.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

Délégations permanentes de la Municipalité : Conseil de l'APROMAD :

07/2017 Quel est le volume de prestations effectué sur la Commune d'Epalinges par le CMS ?
Connaît-on le degré de satisfaction des patients ?
Qui livre les repas à domicile / quelle satisfaction ?
Tous les besoins sont-ils couverts ?
Est-il prévu des synergies avec les appartements protégés ?

Réponse :

L'APROMAD est une association qui couvre les soins à domicile de la couronne Lausannoise. Elle gère l'activité de 8 CMS : Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-Nord, Prilly-sud, Pully. Le siège de l'APROMAD est situé au Mont s/Lausanne. En 2016, elle a assuré des soins auprès de 4'971 bénéficiaires. Le CMS d'Epalinges exerce son activité pour les communes de Lausanne (zones foraines), Montpreveyres, Ropraz et Corcelles-le-Jorat. En 2016, le nombre de clients était de 479.

L'AVASAD a mené une enquête de satisfaction qui est à disposition. Le taux de satisfaction générale pour les clients du canton de Vaud est élevé. 95% des clients interrogés estiment que les prestations des CMS correspondent ou dépassent leurs attentes. Cette même proportion de clients estime bons à excellents les services dont ils ont bénéficiés.

Ce taux de satisfaction très élevé témoigne de la qualité perçue des personnes et de l'engagement des collaborateurs, dans leurs activités auprès des clients. Les repas à domicile sont préparés à l'EMS de la Girarde. La qualité des repas est évaluée par une diéticienne qui est régulièrement en contact avec l'EMS. Nous n'avons pas connaissance de plaintes sur la qualité des repas. Dans sa charte, l'AVASAD a une obligation de soins, les besoins sont donc couverts.

Les locataires des logements protégés sont pour certains clients du CMS. Le regroupement de la clientèle dans un bâtiment réduit le déplacement du personnel.

Les rapports d'activités et l'enquête de satisfaction sont à disposition.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

Conseil de Fondation du Relais (EMS de la Girarde)

- 08/2017 Qu'en est-il de la gouvernance de cette fondation ?
La Commune a octroyé un droit de superficie à la Fondation en posant des « conditions », concernant une priorité pour les habitants d'Epalinges, la liberté de consommer du vin et de manger tous les aliments sans exception → Qu'en est-il ?

Réponse :

La Commune n'a pas posé de conditions, lors de l'octroi du droit de superficie. Le choix de l'exploitant est de la compétence du canton.

Dans le cadre de l'examen du préavis no 5/2005, la commission a proposé trois vœux à la Municipalité :

- 1) Examiner l'opportunité que la Municipalité soit présente ou représentée au sein des instances dirigeantes de l'EMS ;
- 2) Faire tout son possible, pour que le nom de l'EMS soit associé à sa localisation : EMS « La Girarde »
- 3) S'assurer que la Fondation qui gérera l'EMS garantisse une exploitation dans le respect de la liberté religieuse et sans aucune contrainte liée aux règles de l'église adventiste.

La Municipalité est présente au sein du Conseil de fondation. Son représentant s'assure que ces vœux soient appliqués.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Chalet l'Espérance / Camps de ski

- 09/2017 Quelles sont les alternatives sur place (Leysin) offertes aux jeunes qui ne font pas de ski ?
Quelle est l'occupation du chalet (14 camps), qu'en est-il des 27 autres semaines ?
Que fait-on pour le louer ?

Réponse :

Un projet d'établissement détermine les activités extra-muros au chalet de Leysin. Les élèves participent à un camp de ski en 6^e, 7^e, 8^e et 10^e année. A cette occasion, l'apprentissage du ski est obligatoire. En cas de besoin, des subsides communaux aident les familles pour la location du matériel. D'autres camps sont organisés à Leysin soit des camps polysportifs pour les 9^e en mai-juin et des camps de découvertes au printemps et en automne, pour les classes primaires de 4^e et 5^e.

En 2017, le chalet a été utilisé par les écoles, pendant 23 semaines.

⇒ **Réponse partielle. La COGEST maintient la question pour suivi.**

Réfectoires

- 10/2017 Le remplacement du lave-vaisselle (KCHF 17) et du four steamer (KCHF 38) ont-ils fait l'objet d'appel d'offres ?

Réponse :

Une première offre a été demandée à la maison Electrolux, pour l'élaboration du budget 2017 en vue du remplacement du lave-vaisselle, pour un montant devisé à CHF 17'000.-, ainsi que pour le remplacement du four existant par deux fours en colonne pour un montant devisé à CHF 38'000.-. Ces sommes ont été mises et au budget 2017 et acceptées sous rubrique 30505-3141.000.

Avant la réalisation de ces travaux, une nouvelle offre a été faite à la maison Ginox, qui était moins chère que celle d'Electrolux. C'est donc à cette maison que nous avons passé la commande des travaux. Le four actuel a été remplacé par deux steamers et un lave-vaisselle. L'installation d'une hotte sur mesure (il n'y en avait aucune) a dû être posée afin de répondre aux nouvelles normes d'hygiène. La fourniture et la pose de ces appareils ainsi que les travaux d'installations sanitaires et électriques ne dépassent pas le montant de CHF 46'938.75 net TTC.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

11/2017 2837 repas de plus qu'en 2015 ont été servis, soit 17'700 (+19%), le budget 2017 en prévoit 20'300, quelle est la capacité maximale ? Quelle corrélation avec l'augmentation du nombre d'élèves ?

Réponse :

On ne peut parler de capacité maximale, le réfectoire avec la salle de quartier accueille certains jours 150 élèves. La capacité de service est plus liée à l'organisation du service, son échelonnement permet d'accueillir plus d'élèves. La corrélation avec le nombre d'élève est certaine mais, c'est surtout le changement de mode de vie de familiale qui va causer une augmentation du nombre de repas servis.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Bibliothèque

12/2017 Que couvre le mandat de prestations entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et l'établissement scolaire d'Epalinges (contribution de CHF 100'000.-) ?
Cette contribution est-elle suffisante pour couvrir tous les coûts ?

Réponse :

La bibliothèque d'Epalinges est une bibliothèque mixte (communale et scolaire). Elle offre donc des prestations scolaires et des prestations de bibliothèque publique à toute la population. Le mandat de prestation pour l'Etat ne couvre que les coûts liés à l'activité scolaire.

Dans ce cadre, l'Etat finance :

- **Personnel**
0.64 EPT de bibliothécaire
0.17 EPT d'assistante bibliothécaire
- **Forfait administratif**
3% de la masse salariale
- **Informatique**
52,15% du coût total
- **Formation continue**
52.15% du coût total

→ La COGEST est satisfaite de la réponse.

13/2017 Le nombre de documents achetés est important (1'583 en 2016). Il y a 2'238 lecteurs inscrits pour 37'900 documents prêtés. Qui sont ces lecteurs ? Comment cela fonctionne-t-il ? Qu'advient-il des documents supprimés ?

Réponse :

Qui sont ces lecteurs ?

En 2016, notre lectorat est composé comme suit (les données précises pour 2017 seront accessibles qu'après le 1^{er} janvier 2018) :

Les collectivités, c'est-à-dire les classes d'Epalinges, les structures d'accueil, comme la Trottinette, La Courte échelle, les mamans de jour, etc. Elles sont au nombre de 125 (dont 78 actifs).

Le prêt des collectivités s'élève à 4778 documents.

Les enfants et les adolescents d'Epalinges, qui après les heures scolaires, fréquentent la bibliothèque à titre privé, et sur inscription parentale.

Ils sont au nombre de 842 actifs,

Le prêt pour cette tranche d'âge s'élève à 26'197 documents.

Les personnes adultes.

Elles sont au nombre de 811, dont 200 sont des lecteurs actifs.

Le prêt pour ce groupe se chiffre à 6'879.

La grande majorité des lecteurs de la bibliothèque sont des Palinzards, ou des ressortissants des communes avoisinantes qui fréquentent le site de Bois-Murat, pour des animations et activités diverses.

Comment cela fonctionne-t-il ?

La bibliothèque d'Epalinges fonctionne comme la grande majorité des bibliothèques.

Le règlement de la bibliothèque est publié sur notre site Internet

(www.bibepal.ch) et remis à chaque personne au moment de l'inscription.

Ce règlement a été validé par la Municipalité lors des derniers changements, c'est-à-dire, au moment de l'ouverture de la section adulte de la bibliothèque en 2012.

Qu'advient-il des documents supprimés ?

En principe, pour la suppression de documents, les « Normes pour les bibliothèques de lecture publique » créées par La Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), sont appliquées.

Les documents sont supprimés selon les critères suivants :

- Les publications documentaires, sur les sujets d'histoire, de géographie, des sciences, etc. sont renouvelées, dans la mesure du possible, chaque 5 ans
- Les livres qui n'ont pas été empruntés depuis 5 ans, à part les « classiques », sont soit supprimés, soit stockés dans la réserve.
- Ceux qui sont en mauvais état (pages jaunies, manquantes, détériorées) vont au vieux papier.
- Les périodiques et publications documentaires sont évalués en tenant compte de leur pertinence, date de parution, état général, intérêt du public et de la place dans les rayonnages de la bibliothèque.

Les livres en bon état, mais qui sont supprimés de nos collections, sont soit distribués dans les 7 caisses de « récup-livres » que la bibliothèque a mis en place dans la commune, soit donnés à des associations, ou encore déposés dans la cave de la bibliothèque.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

14/2017 Le rapport de gestion 2016 de la Municipalité parle d'éveil à la parole et à l'écoute... Qu'en est-il de l'éveil à l'environnement des médias et des risques des réseaux sociaux ? Existe-il quelque chose ?

Réponse :

Oui, la bibliothèque possède de la documentation à ce sujet.

Ce sont soit des livres de sociologie, soit des romans qui traitent de ces sujets et qui s'adressent aux adolescents et à leurs parents.

- Documentaires; 12 titres
- Romans; 17 titres

Si vous souhaitez en savoir plus sur la bibliothèque d'Epalinges, vous pouvez consulter notre site Internet (www.bibepal.ch), sur lequel vous pourrez découvrir les informations pratiques, nos prochaines animations, les coups de cœurs des bibliothécaires, et de nombreuses autres informations.

Pour répondre plus amplement à toutes les questions que la commission se pose au sujet du fonctionnement de la bibliothèque, je vous accueille volontiers sur place, pour vous faire découvrir la bibliothèque d'Epalinges et son fonctionnement.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Activité Jeunesse – CAJE

15/2017 Le rapport de gestion 2016 de la Municipalité fait état d'une remise à l'ordre suite à une crise ? Que s'est-il passé ? Les conflits ont-ils été résolus et la situation est-elle stabilisée ?

Réponse :

Deux cambriolages ont eu lieu en 2016 ainsi que différentes incivilités dans la commune. Suite à cela, une alarme a été installée à l'intérieur des locaux du CAJE et de nombreux échanges ont eu lieu avec les jeunes, notamment autour de l'espace public et de la responsabilité individuelle.

La confiance a pu être rétablie en 2017.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

16/2017 Orientation professionnelle : Quelle est l'évolution de cette activité offerte par le personnel du CAJE ? Cette opération est-elle un succès ?

Réponse :

La Perm' du CAJE propose aux jeunes qui le souhaitent, un espace pour les accompagner dans leurs premières démarches de types administratives et/ou pour les orienter vers les organismes du réseau jeunesse, qui pourraient les aider.

Les demandes les plus récurrentes concernent l'orientation de la formation et l'orientation professionnelle, après l'école obligatoire (stages, écoles, apprentissages).

Par exemples: les demandes de bourse d'études, les curriculum vitae, les lettres de motivation ou la préparation aux entretiens.

L'évolution de cette activité est, selon l'équipe d'animation, positive. Elle répond à des demandes directement formulées par les jeunes à l'équipe, soit lors de la Perm', soit lors d'autres moments comme l'accueil.

Avec cet espace hebdomadaire, les demandes peuvent être traitées au CAJE dans un contexte adéquat qui diffère des moments d'accueil. Les jeunes de manière générale ont bien intégré l'offre et les outils qui sont proposés lors de la Perm'. Ils s'y rendent volontiers tout au long de l'année, selon leurs besoins.

Selon l'observation de l'équipe, il semble que le lien construit au CAJE avec les jeunes favorise la participation de ceux-ci à la Perm' lorsqu'ils en ont besoin, et permet ainsi à l'équipe d'être un relai auprès des autres institutions du réseau, vers lesquels ils pourraient s'adresser par la suite, si nécessaire.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

17/2017 On parle d'une fréquentation moyenne journalière d'une quinzaine de jeunes. Quatre fonctionnaires à 60% et 1 animateur à 50%, n'est-ce pas un peu excessif ?(Budget CHF 262'500).

Réponse :

La Cogest évoque la fréquentation de l'accueil libre (26h d'ouverture hebdomadaire), qui est loin d'être la seule activité du CAJE.

Voici un petit aperçu des autres activités développées par les animatrices (teurs) :

- Le réfectoire scolaire (20h / hebdomadaire) ;
- Les mercredis midi et après-midi pour les 9-11 ans (6h/ hebdomadaire) + la mise en place de soirée spéciale pour cette tranche d'âge ;
- La mise en place du projet pour l'animation des préaux (à terme 14h/ hebdomadaire) ;
- Le sport pour tous (octobre à mars – 2,5h/ hebdomadaire) + la mise en place d'un tournoi ;
- Une ouverture étendue du centre pendant les vacances d'automne, de février et de Pâques (tous les jours) ;
- Une sortie par mois (culturelle, sportive, de loisirs) + un week-end de ski à Leysin ;
- L'organisation de la fête de la musique ;
- La réalisation d'une gazette, deux fois par année ;
- La réalisation de flyers et de support de communication ;
- La mise à jour et la maintenance de notre site Internet, de notre Facebook et Instagram ;
- La mise sur pied de projets socioculturels (ex : Projet Inside Out pour le sous voie à l'arrivée du métro au Croisettes) ;
- L'organisation de la soirée des jeunes citoyens sous forme de « dîner quizz » ;
- La gestion de l'organisation de l'équipe ;
- La participation :
 - o Au Conseil d'Etablissement
 - o À la Commission Culturelle
 - o Au Quartier solidaire – membre du groupe ressources
 - o A l'intercentre (regroupement de tous les centres d'animation du Canton de Vaud)
 - o A la cérémonie des mérites/ accueil des nouveaux Habitants
 - o Au Festival des activités de jeunesse
 - o A la Fête de quartier des Croisettes
 - o Au Vide grenier du quartier des Croisettes
 - o A la formation continue (posture professionnelle, info prévention etc...)
 - o A la réflexion sur l'aménagement du territoire, démarche participative

A tout cela, s'ajoute encore le temps de préparation que demande la mise sur pied de tous ces projets. La majorité des projets et des activités est encadrée par deux animateurs socioculturels.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi. Voir l'observation générale sur le CAJE figurant dans le compte-rendu de visite (p.6).**

18/2017 Le rapport de gestion 2016 de la Municipalité fait état de l'espace à disposition du CAJE qui limite ses prestations. Vu la croissance attendue de la population, et donc des jeunes, qu'est-il prévu à ce sujet ?

Réponse :

Actuellement, bénéficiant d'un seul espace, il n'est pas possible d'avoir un entretien individuel ou une discussion pendant les heures d'accueil. Il n'est pas non plus possible d'accueillir plusieurs activités ou population en même temps. Par ailleurs, étant donné que notre bureau est tout petit, (il a été créé dans les toilettes handicapés), il n'est pas possible d'y mener un entretien ni d'y travailler à plusieurs. Il est également difficile qu'un collaborateur fasse des heures de bureau, pendant les heures d'accueil.

La Commune a prévu des espaces communautaires dans ses futures constructions qui pourront notamment être mises à disposition des activités organisées par le CAJE (appartements protégés, plan de quartier de la Girarde, du village...). Idéalement une « maison de quartier » devrait pouvoir voir le jour, malheureusement aucun espace communal actuel ne s'y prête.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi. Voir l'observation générale sur le CAJE dans le compte-rendu de visite (p.6).**

19/2017 Les éducateurs du CAJE organisent-ils des journées de prévention et d'information en relation avec la consommation de stupéfiants, ainsi que la problématique du suicide chez les jeunes ?
Si oui, à quelle fréquence ?
Quel est le retour des jeunes à ce sujet ?

Réponse :

Il est important de préciser que bien qu'étant des travailleurs sociaux comme les éducateurs, nous n'exerçons pas le même métier. Ce qui différencie principalement l'animation socioculturelle, c'est son approche centrée sur le groupe, plutôt que de l'individu et que sa pratique se base sur la libre participation des personnes.

Bien qu'aucune journée spécifique n'ait été mise en place en 2016 autour de la consommation de stupéfiants, les animateurs socioculturels du CAJE font de la prévention au quotidien. Il est parfois difficile de rendre visible ses actions, car elles se mettent en place grâce à la création de liens privilégiés avec les jeunes où un espace de dialogue peut alors être ouvert. Différents outils sont à disposition, que ce soit des jeux, des expositions itinérantes ou des supports en lien avec des journées thématiques.

La problématique du suicide chez les jeunes est également abordée. L'équipe est notamment en lien avec l'association « Stop suicide » et réfléchit ainsi à comment aborder au mieux cette thématique encore souvent taboue. De manière générale, l'équipe d'animation favorise le dialogue, l'échange et la

réflexion, afin d'accompagner au mieux les jeunes dans la période pleine de turbulences qu'est l'adolescence.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Etablissement de Bois-Murat : Vandalisme

20/2017 Qu'en est-il des dégâts de vandalisme à la salle de gymnastique de Bois-Murat constatés cet été ? Qu'en est-il du système d'alerte ?

Réponse :

Les dégâts de vandalisme de cet été au Bois-Murat concernent surtout les vitres cassées et luminaires sous les passages, le 12.07.2017 vers 21 h 00, sur le bâtiment Principal « F », les bâtiments « B, C, D » et bâtiment E « piscine ».

Lors de ces dommages, un dépôt de plainte a été effectué et il a été relevé, après contrôle complet du site, que 32 surfaces vitrées, 7 portes fenêtres et 25 vitres ont été abîmées ainsi que 3 luminaires.

Les collaborateurs communaux ont pris les premières mesures d'urgence pour sécuriser les différents accès et une entreprise de proximité spécialisée dans les vitrages a été mandatée, pour effectuer les changements de toutes les surfaces vitrées si possible, avant la rentrée scolaire, par ordre de priorité aux plus dangereuses.

Une installation de sécurité a été posée au secrétariat uniquement. Dans ce cas précis, le 12.07.2017 vers 21 h 00, les collaborateurs habitant sur place ont entendu des bruits sont sortis voir et ont aperçu un groupe de jeunes quitter le site en courant ! Constatant rapidement l'ampleur des dégâts, ils ont fait appel à la gendarmerie, qui a rapidement mis en place un dispositif, afin de retrouver les auteurs ; hélas sans succès.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Santé scolaire

21/2017 Le PPLS voit une augmentation de sa fréquentation, des délais d'attente et de rendez-vous, qu'en est-il exactement ? Si les délais sont trop longs, quelles sont les mesures/alternatives prévues ? Et comment les besoins sont-ils priorisés ? (p. 76 du rapport de gestion de la Municipalité)

Réponse :

Le PPLS est un service cantonal, dont la hiérarchie n'est pas la même que celle de l'établissement de la DGEO. Cet aspect est donc de la compétence du Canton, y.c. les normes pour les taux d'activité.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

22/2017 Le taux de travail très faible de l'infirmière scolaire est-il suffisant ?

Réponse :

L'infirmière scolaire dépend d'un service cantonal, dont la hiérarchie n'est pas la même que celle de l'établissement de la DGEO. Cet aspect est donc de la compétence du Canton, y.c les normes pour les taux d'activité.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

23/2017 Comment expliquez-vous la nouvelle hausse de kCH 50 de la contribution à la Fondation Transport handicap ?
Par quel mécanisme ?
(Nouvelle répartition, augmentation des coûts, nouvelles tâches, transfert canton/commune,etc ?)

Réponse :

La contribution à THV, de CHF 50'000.00, ressort des estimations effectuées dans le cadre de l'élaboration du budget 2017. Il s'agit de nouvelle collaboration avec les TMRL et la Croix-Rouge. La part des salaires estimée lors de l'élaboration du budget n'est donc pas utilisée, vu la collaboration avec la Croix-Rouge.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Monsieur Jean-Marc Baatard

Remplacé par Monsieur Pierre Jolliet

Assainissement, collecteurs, déchets
Travaux, routes, voiries, éclairage publics
Espaces verts, parcs et promenades, cimetière.
Développement durable, cours d'eau, biodiversité

Eco-points

01/2017 (suivi 03/2013) Suivi de la situation et réponses aux questions/observations et au vœu à la COGEST 2016. Voir ci-dessous.

Observation COGEST 2016 : la Cogest a dû constater l'absence de statistiques détaillées (types, quantité, charges). Les questions concernant le bilan quantitatif et financier n'ont donc pas pu trouver de réponses satisfaisantes.

Vœu de la Cogest 2016 : que le dicastère en charge de la gestion des déchets mette en œuvre rapidement un système permettant un suivi administratif régulier par l'analyse des décomptes détaillés et le contrôle du ramassage des déchets au porte-à-porte et aux éco-points. Le nouveau poste d'ingénieur en énergie et environnement créé en 2016 devrait permettre d'améliorer cette situation.

Réponse :

Les statistiques 2017 (déchetterie, porte-à-porte, Eco-points) sont détaillées en annexe.

Pour mémoire, le délégué à l'énergie ne s'occupe pas de la gestion des déchets.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

02/2017 (suivi 07/2014) Quelle est l'évolution des incivilités en 2017 ?

Réponse :

Suite à la modification des écopoints, une surveillance a été mise en place début 2017. Cela a permis, y-compris avec les contrôles effectués par nos employés, la dénonciation d'une quarantaine de cas en 2017. Constatant une augmentation du nombre d'incivilités sur la fin d'année, la Municipalité a décidé de réintroduire une surveillance de certains emplacements.

⇒ **Observation de la COGEST : Anticiper les jours fériés pour le ramassage des poubelles pendant les Fêtes.**

03/2017 (suivi 09/2014 – 07/2015) Quelle est la proportion de volume de déchets aux éco-points et à la déchetterie ? Quelle proportion également entre les déchets valorisables et les déchets non valorisables ? Peut-on constater une amélioration de la qualité des tris aux éco-points ?

Réponse :

Les statistiques 2017 (déchetterie, porte-à-porte, Eco-points) sont détaillées en annexe. Ces quantités seront également indiquées dans le rapport annuel.

Suite à la modification des Eco-points, une amélioration de la qualité du tri a été constatée. Les déchets collectés peuvent ainsi être recyclés.

Il reste encore toutefois des dépôts de déchets en dehors des conteneurs. La lutte contre ces incivilités est détaillée au point 02/2017.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

04/2017 (suivi 08/2015) Que deviennent les déchets triés dans nos éco-points ainsi que dans notre déchetterie ? Bilan global, détaillé et financier. Voir ci-dessous.

Observation COGEST 2016 : L'entreprise DESA ne fournissait pas les filières de traitement et d'élimination des déchets qu'elle a mis en œuvre. Une appréciation finale de la gestion n'est donc pas possible. La transparence sur les filières et les coûts d'élimination des déchets devraient évoluer favorablement en 2017 avec la reprise de la déchetterie par la Commune de Lausanne qui certifie les filières de traitement utilisées. La commission partage le constat de la situation insatisfaisante.

Réponse :

Les filières d'évacuation des déchets sont détaillées dans le tableau annexé.

Les coûts liés au transport ainsi que ceux liés au traitement et à la valorisation des déchets à la déchetterie se sont élevés à CHF 174'000.- TTC en 2017.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Déchetterie

05/2017 (Suivi 01/2016) Etat de situation : après une année d'exploitation de la déchetterie, quel bilan peut-on d'ores et déjà tirer ?

Réponse :

Après une année d'exploitation, nous avons observé plus de 40'000 passages (dont environ 2'300 passages de Lausannois). Nous constatons donc une nette augmentation de la fréquentation par rapport aux années précédentes (+19%).

Le bon accueil réservé sur place par nos ambassadeurs de tri est également à relever.

Une amélioration du tri dans certaines filières doit cependant être encore envisagée, notamment des plastiques souples et/ou souillés ainsi que des déchets non recyclables pouvant être mis dans un sac taxé (ne constituant pas des encombrants) qui doivent être évacués avec les ordures ménagères et non en déchetterie. La communication sur ces points sera renforcée à la déchetterie.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

06/2017 (suivi 02/2016) Y a-t-il un plan d'équilibre financier entre les différentes taxes et charges de la gestion des déchets ? Etat de situation. Voir ci-dessous.

Observation COGEST 2016 : La Cogest prend acte de l'équilibre financier des déchets, exigé par la loi fédérale sur la protection de l'environnement, n'est de loin pas atteint pour le moment. Avec la nouvelle déchetterie et une meilleure gestion des ordures ménagères, on devrait s'approcher de ce but malgré la contrainte de Monsieur Prix qui limite la facturation des taxes.

Réponse :

L'équilibre financier n'est pas encore atteint mais la situation s'est améliorée pour s'en rapprocher (cf. budget 2018). Nous continuons à travailler pour réduire les coûts de fonctionnement et d'exploitation.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

07/2017 Signalétique à la déchetterie : un an après l'entrée en fonction de la nouvelle déchetterie, y a-t-il des améliorations envisagées ?

Réponse :

Suite à l'entrée en service de la nouvelle déchetterie, des remarques ont été formulées par les utilisateurs ainsi que par les employés travaillant sur place.

Ces modifications pour améliorer la compréhension des panneaux (par exemple sur la logique de lecture des panneaux) seront réalisées dans le courant de l'année 2018.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

Egoûts

08/2017 (Suivi 05/2016) Des mesures sont-elles prévues pour résoudre les problèmes de rejets d'égoût dans les ruisseaux ?

Réponse :

Les contrôles de conformité au niveau des parcelles seront renforcés afin de détecter les mauvais branchements réalisés dans le passé (eaux usées dans les eaux claires).

Par ailleurs, la suppression progressive du réseau unitaire et des déversoirs d'orage dans la commune améliorera la situation lors des fortes pluies, qui engendrent des déversements dans les cours d'eau.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Talus – voirie

09/2017 (suivi 10/2016) Comment sera appliqué l'entretien différencié des talus en bordure de route en vue de favoriser la biodiversité ?

Réponse :

L'entretien des bords de routes découle d'une obligation sécuritaire envers les usagers. Dans son ensemble, la fauche des talus et bords de route doit être maintenue deux fois l'an, parfois à trois reprises selon la dangerosité du lieu. Il ne peut en être autrement, au risque de poursuite pénale en cas d'accident.

Toutefois un test sera effectué au chemin de la Pierraz (partie communale). Ce chemin ne représentant pas de risques particuliers, seul un mètre sera fauché lors des foins, la totalité en automne. En fonction du résultat, nous étudierons la possibilité de faire de même sur d'autres parcelles.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Diagnostic routier

10/2017 Quels sont les points importants du diagnostic routier effectué en 2016 ? A la suite du diagnostic routier, on constate un besoin d'entretien annuel entre 250 k et 400 k. La fourchette est très large. Quelles sont les urgences ? Où se situent-elles ?

Réponse :

Le réseau communal est constitué d'environ 35.3 km de routes et de 15.3 km de trottoirs. L'état moyen du réseau routier communal, issu du relevé, est jugé suffisant (sur une échelle de mauvais, critique, suffisant, moyen, bon).

En annexe, la carte détaille l'état du réseau en 2016 (la couleur rouge correspond au mauvais et la bleue au bon sur l'échelle).

Selon l'étude, un budget d'entretien annuel entre CHF 250'000 et CHF 400'000 serait nécessaire sur les dix prochaines années pour maintenir l'état de réseau existant (chaussées + trottoirs). Avec CHF 400'000, il permettrait même de l'améliorer.

Sur la base d'un budget annuel de CHF 300'000 (permettant de maintenir l'état du réseau) et en fonction des travaux planifiés par les services industriels ou liés au développement futur de certains quartiers, un programme d'entretien multi-annuel a été établi.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

Enlèvement et élimination des déchets

11/2017 Quelle information officielle à la population a-t-elle été fournie au sujet de l'utilisation de la compostière de la Coulette ? Site internet ?

Réponse :

Une brochure sur la déchetterie (tout ménage envoyé en 2016 et disponible sur le site internet de la Commune) indique qu'un box est accessible aux habitants d'Epalinges, 7j/7 et 24h/24h pour y déposer leurs déchets végétaux crus. Toutefois, un document spécifique à ce box sera mis en ligne.

Par ailleurs, les employés de la déchetterie informent les utilisateurs sur place. Pour des grosses quantités, ils leur remettent un bon pour amener directement leurs déchets végétaux crus à la Coulette.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Collecteurs, épuration

12/2017 Quels sont les résultats de l'étude du bureau BBHN sur le financement de la construction des futurs collecteurs, le remplacement des anciens et l'entretien du réseau ?

Réponse :

Le règlement actuel sur l'évacuation des eaux (datant de 1982) ne permet pas d'assurer l'équilibre financier à long terme.

Un projet de nouveau règlement sera soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2018.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse. Voir l'observation sur le cadastre souterrain figurant dans le compte-rendu de l'entretien avec le chef du Service technique (p. 7).**

Taux de recyclage 2017

	Déchets compostables	Papier-carton	Verres	Métaux	Bois	Textiles	Appareils électroniques /électroménagers	Plastiques	PET	Divers
Déchèterie *	715.75	223.72	125.55	114.55	195.84	34.61	44.49	65.41	15.32	10.00
Commune	689.20	389.99	167.00	7.01	19.51	38.39				
Total (en t)	1'404.95	613.71	292.55	121.56	215.35	73.00	44.49	65.41	15.32	10.00

* A noter que la déchèterie accueille également les ménages lausannois des quartiers des Râpes

Total général des déchets recyclés :
 Ordures ménagères et de voirie (incinérables) :
 Déchets encombrants (incinérables) :

2'856.34 tonnes
 1'379.50 tonnes
 196.04 tonnes

Total des déchets :

4'431.88 tonnes

Taux de recyclage : $\frac{2'856.34}{4'431.88}$ 64.45%



Déchèterie du Giziaux - filières d'évacuation utilisées en 2017



Déchets	Repreneur	Lieu	Transport vers usinaire	Valorisation - traitement	Remarques
Aéronautique	Cridex	Ecublens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Amputés	Cridex (Lumière)	Ecublens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Batteries	Batres Industrie	Winnis (BE)	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Bois	TRIDEL	Lausanne	Camion direct	Valorisation thermique	
Bouteilles de gaz	Propagaz	Bremblens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Bouteilles de lait	Retripa	Crisier	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Câbles électriques	Goutte Récupération	Lausanne	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Câbles électroniques	IGORA Cooperative for Aluminum Recycling	Thalwil (ZU)	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Canettes Alu	Therenz Leduc	Noudon	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Capotels café	Retripa	Crisier	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Carton	Goutte Récupération	Lausanne	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Casseroles	Retripa	Crisier	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
CD	Inmark	Regensdorf	Camion vers CID puis train	Recyclage / valorisation matière	
Electroménager	Inmark	Regensdorf	Camion vers CID puis train	Recyclage / valorisation matière	
Electronique	TRIDEL	Lausanne	Camion direct	Valorisation thermique	
Encombrants	Goutte Récupération	Lausanne	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Fer Blanc	Metabader	Lausanne	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Ferraille	Metabader	Lausanne	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
(y-c avec composants)	Therenz Leduc	Ecublens	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	Varie en fonction des conditions de reprise
Flaconnage	RC Plast	Ecublens	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Frigos / Congélateurs	Inmark	Regensdorf	Camion vers CID puis train	Recyclage / valorisation matière	
Gros OREA	Metabader	Le Mont-sur-Lausanne	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Huiles	Cridex	Ecublens	Camion direct	Valorisation thermique	En cimenterie
Inerte / Fibrociment	Recharge En Albin	Ecublens	Camion direct	Stockage définitif	Décharge type B (incinération DCM)
Médicaments	Recharge En Albin	Villeneuve	Camion via CID	Valorisation thermique et matière	En cimenterie
Mécanisme	Cridex (Lumière)	Ecublens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Mécanisme	Cridex (Lumière)	Ecublens	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Papier	TRIDEL	Lausanne	Camion via CID	Valorisation thermique	En cimenterie
Peintures à l'eau	Cridex	Ecublens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Peintures solvantes	PTT-Recycling Schweiz	Winnis (BE)	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Piles	Retripa	Crisier	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	Varie en fonction de la qualité du tri et des conditions de reprise (priorité est donnée à la valorisation matière)
Plastiques durs	RC Plast	Lausanne	Camion direct	Valorisation thermique	
Plastiques durs	TRIDEL	Lausanne	Camion via CID	Réutilisation	Valorisation des jantes chez Goutte Récupération
Pneus avec/sans jante	Belgom	Crisier	Camion via CID	Valorisation thermique	
Radiographies	Holcim	Ecublens	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	Pas de filière économiquement supportable en Suisse
Saxex	Thommen-Furter	Rüti bei Büren (BE)	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Serrures	FISCHE	Achern (Allemagne)	Camion via CID	Valorisation thermique	
Touilles	TRIDEL	Lausanne	Camion direct	Réutilisation	
Végétaux	TEXAID	Le Mont-sur-Lausanne	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Verre Blanc	Compositère La Coulette	Belmont-sur-Lausanne	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Verre Brun	Vetropack	Saint Prex	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	
Verre Vert	Vetropack	Saint Prex	Camion direct	Recyclage / valorisation matière	Proposition de Vetropack (filiale validée par Vetroulisa)
Verre Plat	Vetropack	République Tchèque	Camion vers CID puis train	Recyclage / valorisation matière	Pas de filière existante en Suisse
Verre Plat	Sibelco	Soissons (France)	Camion via CID	Recyclage / valorisation matière	
Ressourçerie	Utilisateurs de la déchèterie			Réutilisation	Sur place, zone dédiée pour les échanges
Espace ressource	Association Les Ateliers du Cœur	Epalinges	Véhicule de l'association	Réutilisation	Sur place, zone dédiée pour les dons uniquement
Vélos	Association Valfranca	via Pro Travail, Lausanne	Véhicule de l'association	Réutilisation	Après réparation pour certains

Rq : certains déchets (jurignés en gris) transitent par le centre de collecte CID à Malesy pour optimiser les transports

Monsieur Alain Monod

Sécurité publique, police, service du feu, protection civile, inhumation
Sport, terrains de sport, salles de gymnastique, piscine
Intégration, contrôle des habitants

01/2017 (suivi 01/216) En qualité de Commune délégatrice : bilan de la sécurité sans police municipale ?

Réponse :

Difficile de comparer ce qui existe désormais avec ce que l'on a plus. Prétendre que l'absence de police municipale accentue les incivilités ne serait pas l'explication la plus cohérente. Même si ces actes sont en augmentation, ils restent encore maîtrisables et nous avons engagé différentes actions pour les limiter. Nous avons aussi la chance de bénéficier d'un répondant de proximité auprès de la Gendarmerie, dont l'action et les contacts permanents nous sont précieux.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

02/2017 Existe-il une statistique du nombre de jeunes palinzards consommant des substances illicites ?
La prévention pourrait-elle être une tâche des agents de proximité ?

Réponse :

Il n'y pas vraiment de statistiques; mais il arrive que de jeunes soient dénoncés et sanctionnés pour infraction au Règlement général de police. Notons aussi que, suivant la nature de la substance, il s'agit d'une simple amende d'ordre qui, si elle est payée sur le champ, reste anonyme.

Nous nous attelons à la prévention par des séances d'informations sur le plan scolaire, avec le CAJE et nos répondants de proximité.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

03/2017 (suivi 07/2016) Taxis Uber : y a-t-il une nouvelle législation en la matière concernant les services Uber ? Impact sur la Commune ?

Réponse :

Suite à l'arrêt rendu le 4 mai 2017 par la Cour constitutionnelle du canton de Vaud qui n'a pas été contesté, Uber a été interpellé, et un délai au 20 septembre lui a été fixé, pour s'enregistrer comme une centrale d'appel. A l'échéance de ce délai, Uber a demandé un délai supplémentaire au 1^{er} janvier 2018, pour procéder. Le Comité de Direction a, par ailleurs, présenté un projet afin de débloquent la situation au plus vite. Ceci devrait conduire à une mise en conformité, par la "bascule" d'Uber Pop en UberX. Il n'y a aucun impact sur la Commune.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

04/2017 (suivi 08/2016) Salles de gymnastique : Quelles solutions ont-elles été trouvées pour les sociétés pendant la réalisation des travaux de Bois-Murat ?

Réponse :

La salle de gymnastique de Bois-Murat sera encore disponible jusqu'à fin mai 2019 ; les travaux ne commençant qu'à compter de cette date, compte tenu de certains impératifs. Avec le Municipal en charge des écoles, nous avons à nouveau rencontré, en date du 16 ct, toutes les sociétés sportives (et pas seulement celles qui utilisent la salle en question) pour leur expliquer ce que nous avons dit lors d'entretiens individuels, soit que nous étions en contact avec Lausanne, de même qu'une école privée, en vue de mettre à disposition des salles pas trop éloignées de notre commune.

Notons aussi que le système GEDOR montré lors de cette séance, nous donne une bonne vision d'ensemble et nous a permis de voir que des plages horaires seraient éventuellement disponibles.

Nous savons tous que des sacrifices devront être faits par les clubs. Notre but est de les réduire tant que cela peut se faire.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Contrôle des habitants

05/2017 Comment s'est passée la reprise du service du contrôle des habitants ?
Comment jugez-vous l'organisation et l'efficacité de ce service ?

Réponse :

Le Contrôle des habitants a rejoint mon dicastère, dès la présente législature. Il était auparavant rattaché au Greffe, et donc au Syndic.

Nous avons assez rapidement été informés du départ de Madame Kettiger, occupée à 60%, laquelle a eu l'opportunité de reprendre le poste de préposée dans sa commune de domicile. Mais nous avons aussi eu l'opportunité d'engager une ancienne apprentie, qui occupait un poste similaire dans une commune.

Organisation et efficacité: voir 06/2017.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

06/2017 Comment sont évaluées les prestations du service du Contrôle des habitants par les habitants-utilisateurs ?

Réponse :

Sur le plan de la qualité des prestations et informations fournies, il n'y a pas de remarque particulière ; l'ensemble des collaborateurs ayant des connaissances approfondies: ce sont 7 langues qui sont parlées.

La qualité de l'accueil peut encore être améliorée et nous y veillons. Le nombre de guichets paraît parfois trop faible, notamment en début de mois avec les annonces d'arrivée, ce qui évidemment entraîne un temps d'attente. Les mutations sont plus importantes que dans d'autres communes similaires, du fait notamment de la gestion

de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL). C'est la cas également lorsqu'un projet important de construction arrive à terme (ex. prochainement le Giziaux), avec prise en possession des logements en même temps.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

07/2017 Le contrôle des habitants traite un nombre important de données confidentielles. Comment le service assure-t-il la confidentialité et respecte-t-il les principes de la la nouvelle loi sur la protection des données ?

Réponse :

Pour ce qui est de la protection des données, les formulaires sont régulièrement remis à jour. Au vu de la situation des guichets, il n'y a pas de confidentialité à proprement parlé, car il n'y a pas de salle d'attente digne de ce nom. Dans des cas de personnes illégales ou de cas graves sur rdv, l'accueil se fait dans un bureau. Pour en revenir à la problématique des deux ou trois guichets ouverts, là il n'y a plus du tout de confidentialité malheureusement.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi. Voir l'observation générale figurant dans la partie visite du Contrôle des habitants (p.5).**

08/2017 Les horaires d'ouvertures des guichets sont peu appropriés pour les personnes en emploi. Peut-on envisager une ouverture des guichets non stop de 11h30 à 13h30 et jusqu'à 19h00 une fois par semaine. Par exemple Crissier ouvre un jour de 7h00 à 13h30 ?

Réponse :

Il nous a toujours semblé peu opportun que nos horaires d'ouverture soient différents de ceux des autres services communaux, puisque parfois l'utilisateur doit faire appel à d'autres services, et il ne comprendrait pas de devoir revenir. Rappelons l'ouverture le jeudi jusqu'à 19 h 00. L'ouverture durant la pause de midi ne semble pas être un besoin pour les personnes en emploi, qui ne le sont pas, pour la plupart, dans la commune. Notons aussi que le guichet du Contrôle des habitants est « la porte d'entrée » de la Maison de commune et que, malgré des indications dans ce sens, les utilisateurs attendent pour d'autres besoins que le CH.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

09/2017 Qui fixe le tarif des émoluments demandés pour les divers actes de départ, d'arrivée, de demandes d'attestation, etc. ? Pour quelle raison sont-ils plus bas que dans d'autres communes (Pully, Montreux par ex.) ? Existe-t-il un règlement communal, comme c'est le cas à Pully par exemple ?

Réponse :

Les émoluments sont régis par le règlement d'application de la Loi sur le contrôle des habitants, art 15, qui stipule que cet émolument ne dépassera par CHF 30.- par opération (Lausanne souhaiterait porter ce montant à CHF 50.-). Il est proposé par le préposé, validé par la Municipalité, attesté par le Conseil d'Etat. La dernière fois que nos émoluments ont été validés, c'était en 2004. Il sera probablement révisé prochainement, mais sans grandes conséquences financières.

Actuellement, une famille avec deux enfants mineurs venant s'annoncer comme arrivante dans notre commune paiera CHF 60.- (enfants gratuits). La même famille avec 2 enfants majeurs paiera CHF 120.- ce qui nous semble déjà énorme. Nous n'entendons pas majorer le prix des « certificats de vie » facturés CHF 5.- et souvent demandés par des personnes au bénéfice d'une seule rente AVS.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Sport

10/2017 Les sociétés locales sont-elles informées d'une possible mise à disposition gratuite d'une tente de sport (halle de sport mobile) propriété du canton de Berne, des possibilités qu'elle offre (grandeur, capacité, démarches) ?

Réponse :

Il s'agissait en fait d'une halle de sport mobile mise à disposition par l'office bernois de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Outre la pratique du sport, elle permettait l'organisation d'exposition ou de présentations. Elle a été vendue en octobre 2016. Nous ignorons l'identité de l'acheteur.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

11/2017 La Commune octroie un subside aux clubs hors commune dont sont membres des jeunes palinards, dans la mesure où un même club n'existe pas à Epalinges ?
Cette pratique existe-t-elle dans les communes avoisinantes dont pourraient bénéficier les clubs d'Epalinges ?
Ces derniers ont-ils été informés ?

Réponse :

Votre serviteur représente la Commune, au sein de la commission des sports de Lausanne Region et a tenté une harmonisation. Tâche difficile, tant les dispositions à ce sujet et les montants octroyés sont différents. Mais les communes en question sont informées ; peu sont prêtes à adopter notre système. Précisons toutefois que Lausanne se montre généreuse avec nos sportifs les plus performants.
On ne peut pas exclure que certains clubs de notre Commune fassent déjà une telle demande auprès des communes voisines, sans que nous soyons forcément informés du résultat, qu'il soit positif ou négatif. Nous allons examiner cela avec les clubs.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Service du feu

12/2017 Interventions en semaine : avons-nous suffisamment d'effectifs pour répondre aux besoins ?

Réponse :

C'est un des éléments qui a conduit au Projet VIDIS 20-25, comme d'ailleurs la problématique des casernes, leur emplacement et leur proximité les uns des autres. Beaucoup de volontaires du feu ne travaillent pas dans leur commune de domicile et il devient de plus en plus difficile de convaincre les employeurs.

Pour l'instant, nous pouvons affirmer que cela joue. D'autant plus que ces dernières années, nous avons eu la chance d'accueillir de nouveaux sapeurs (par ex. 10 personnes inscrites en 2018, et qui seront donc incorporées en 2019).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

13/2017 L'ECA a-t-il des projets prévus pour le service du feu à Epalinges ?

Réponse :

En fonction du projet VIDIS 20-25, présidé par votre serviteur, l'ECA suit attentivement la collaboration Lausanne-Epalinges et s'en réjouit.

A titre d'exemples, un nouveau tonne-pompe muni de nouvelles technologies datant de 2 ans et anciennement attribué au SDIS d'Yverdon, nous a été confié. De même qu'un véhicule qui était notre propriété a été cédé à l'ECA en échange de quoi le Canton le transforme selon de nouvelles normes, plutôt que de le remplacer par un véhicule qui, pour diverses raisons ne nous convenait pas.

Il n'y a pas de projets spécifiques pour Epalinges de la part de l'ECA. Votre Exécutif travaille toutefois de concert avec nos officiers, s'agissant de modernisation / agrandissement de la caserne.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

14/2017 La Commune vient-elle en aide à des sociétés et aux sportifs en difficulté financière ?

Réponse :

A ce jour, peu de demandes nous sont parvenues dans ce sens. Sauf un club à qui nous avons consenti un prêt d'un montant raisonnable, et sans intérêt. Le remboursement est prévu sur 2 ans.

Il va de soi que toute sollicitation dans ce sens sera examinée, avec tout l'intérêt voulu.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Monsieur Bernard Krattinger

Aménagement du territoire, urbanisme
Patrimoine immobilier, bâtiments administratifs, refuges, salle de spectacles
Domaines, logement, forêts, vignes
Energie

01/2017 (suivi 22/2014) Quel est l'état d'avancement de l'étude du réaménagement du chemin des Croisettes ?
(résultats de la démarche participative)

Réponse :

Les résultats et objectifs de la Démarche Participative ont été présentés le 1^{er} novembre 2014 aux Croisettes, lors de la fête de quartier organisée à cet effet. Cette démarche a débouché comme annoncé sur l'étude d'un Plan Directeur Localisé (PDL) confiée suite à un appel d'offre, au bureau d'urbanisme Fischer & Montavon. (préavis 20/2015).

L'enjeu principal de ce plan directeur localisé étant la gestion de l'espace public du chemin des Croisettes, des rendez-vous avec les différents propriétaires ont été organisés entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 afin de mettre en place une base de négociation en vue de cessions de surfaces de parcelles privées au domaine public.

Une séance d'informations et d'échanges a eu lieu le 14 juin 2017 dans la salle de quartier de Bois-Murat, avec les habitants et usagers du quartier. D'autre part, ce sujet a plusieurs fois été à l'ordre du jour de la Commission Consultative d'urbanisme et de la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil Communal pour information, avis et remarques.

Le document définitif du PDL est actuellement en relecture. Ledit Plan Directeur Localisé « PDL des Croisettes » sera soumis à l'examen préalable du Canton, au début de l'année 2018.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

02/2017 (suivi 23/2014) Quelle est l'évolution de la démographie et l'impact sur les infrastructures communales ?

Réponse :

La Commune n'a pas établi de plan démographique. La Municipalité s'est dotée toutefois d'un tableau des quartiers en cours de développement ou en cours d'adoption.

Entre 2017 et 2025, la population devrait augmenter d'environ 1'500 habitants et 155 emplois (sans le Biopôle).

Aujourd'hui, Epalinges compte environ 9'400 âmes. En résumé, toute évolution démographique exerce une pression sur l'environnement et sur les différentes infrastructures communales, celles-ci étant de facto plus utilisées. Les coûts

d'exploitation et les coûts d'entretien évoluent en parallèle. A titre d'exemple, l'augmentation de l'utilisation des infrastructures sportives entraîne un coût d'exploitation et d'entretien toujours plus important.

D'autre part, l'un des principaux impacts de l'évolution démographique sur les infrastructures communales est une augmentation des besoins en matière d'accueil en garderies et en unités d'accueil pour écoliers, ainsi que l'agrandissement des infrastructures scolaires. Des tableaux explicatifs de ces évolutions ont été élaborés et figurent dans les préavis 1/2014 et 1/2017.

Cette évolution démographique a par ailleurs eu pour conséquence la modernisation et l'augmentation de la capacité d'accueil de la déchèterie. Cette nécessité, ainsi que les difficultés de collaboration avec l'entreprise privée qui exploitait la déchèterie d'Epalinges, ont été les principales motivations à la reprise par la commune de la gestion de la déchèterie et à la création d'une déchèterie communale (préavis 14/2015).

L'entretien et la réfection des voies de circulation et leurs améliorations (par ex. pistes cyclables, création de trottoirs etc.) et des collecteurs ont aussi pour effet une augmentation des charges communales, en partie liée à l'accroissement de la population.

L'augmentation du personnel communal due à une charge de travail toujours plus conséquente et à l'évolution des prestations est aussi un corollaire de l'augmentation de la population. L'arrivée de personnel supplémentaire a d'ailleurs nécessité la création de nouvelles places de travail, dans les bâtiments communaux (Voirie – Maison Palinzarde).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

03/2017 (suivi 01/2015) Quelles sont les conséquences concrètes qui découlent du PALM pour Epalinges ?

Réponse :

En complément à la réponse à l'observation 01/2015 du rapport de la Cogest 2016, nous pouvons préciser, compte tenu de la période d'incertitude actuelle, que le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3^{ème} génération (PALM 2016) a été signé le jeudi 8 décembre 2016 par le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales.

En résumé, cet important projet a pour but de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie.

Ce projet révisé a été mis en conformité avec la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec le projet de 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, et renforce les volets paysagers et environnementaux. Il a été transmis à la Confédération pour évaluation, afin d'obtenir un cofinancement pour les réalisations prévues dans le domaine des infrastructures.

Dans le projet de 3^{ème} génération, 45 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de 400 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral. Ces mesures permettront notamment de compléter le réseau des axes forts de transports publics avec le métro M3 entre le Flon et la Blécherette, le tram T1 entre Renens-Gare et la place de l'Europe et de nouveaux tronçons de bus à haut niveau de service.

Concrètement, pour rappel, le PALM a permis pour Epalinges l'arrivée du métro M2 aux Croisettes. Aujourd'hui, les apports du PALM liés au financement d'infrastructures destinées à la mobilité sont évidemment plus modestes et figurent aussi dans la réponse à l'observation 01/2015 du rapport de la Cogest 2016. Il s'agit de la requalification de la RC 601, de la création de nouvelles pistes cyclables et de l'augmentation des cadences du M2, par la réalisation d'une arrière-gare aux Croisettes.

Concernant la programmation du potentiel d'accueil à « l'intérieur du périmètre compact du PALM » la situation n'a pas évolué et reste identique à celle développée dans la réponse à l'observation 01/2015 du rapport de la Cogest 2016.

Concernant la situation « hors périmètre compact », elle n'a pas changé non plus et fait partie de la révision du PDcom/PGA. Pour appliquer les mesures de redimensionnement de la zone à bâtir à l'intérieur de ce périmètre, la Municipalité a engagé les démarches administratives pour légaliser une zone réservée. La procédure y relative a notamment nécessité une publication dans la FAO N° 91 du 14 novembre 2017.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Energie – Label Cité énergie

04/2017 (suivi 07/2016) Aurons-nous atteint les objectifs pour la labélisation Cité énergie prévue en 2018 ?

Réponse :

Les efforts menés par la Commune les 4 dernières années dans le cadre du processus de labellisation Cité de l'énergie permettront d'atteindre l'objectif en 2018. L'état des lieux de ces efforts et leur notation sont en cours de réalisation avec l'association Cité de l'énergie. La remise du dossier auprès de la commission de labellisation se fera à la mi-mai 2018, pour une décision finale en juin 2018.

Les points forts de la Commune sont les suivants :

- Son programme de politique énergétique et les objectifs qu'elle souhaite atteindre (Société à 2'000 Watts), ainsi que les outils mis en place pour suivre les indicateurs (exemple : part d'énergie renouvelable sur le territoire et pour les bâtiments communaux) ;
- Sa gestion des déchets ;
- L'étude de planification énergétique territoriale et le plan directeur de la mobilité qui seront intégrés prochainement dans le plan directeur communal ;
- Le conseil « Energie » auprès de la population, la vérification des dossiers énergétiques des permis de construire et le contrôle de quelques chantiers ;
- Le suivi énergétique des bâtiments communaux (énergie chauffage, électricité, eau) à l'aide de l'outil Energo permettant de détecter chaque semaine une surconsommation ou une fuite d'eau par exemple ;
- La comptabilité énergétique annuelle (outil Enercoach) permettant l'établissement des mesures correctives à mener pour chaque bâtiment et de prioriser les investissements pour les rénovations des bâtiments ou installations techniques ;
- La planification en cours de l'assainissement de l'éclairage public ;

- Le mandat d'étude pour développer des réseaux de chauffage à distance privilégiant les énergies renouvelables dans les périmètres des Croisettes et de la Croix-Blanche ;
- L'encouragement à la sobriété énergétique, à la rénovation du bâti et au développement des énergies renouvelables sur son territoire à l'aide du « fonds d'efficacité énergétique et de développement durable » communal (FEEDD) ;
- Sa gestion durable des espaces verts préservant la biodiversité ;
- Le plan de mobilité de l'administration communale ;
- La qualité de l'offre des transports publics et leur fréquentation en constante augmentation ;
- La planification d'une modération du trafic sur la route de la Croix-Blanche et au chemin des Croisettes (zones de rencontre à 20km/h) ;
- La création de deux nouvelles zones 30 km/h (dans le secteur des Tuileries et celui de l'Ofréquaz, Eglise, Mon-Repos) ;
- L'organisation mise en place relative au pilotage et à la mise en œuvre de la politique énergétique assurés par le délégué à l'énergie et avec un suivi des actions réalisées par la Commission de l'énergie composée de 2 municipaux et de 3 conseillers communaux ;
- La création et la gestion d'un fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), dont le suivi est assuré par la commission consultative de l'énergie.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

05/2017 Les propriétés hors territoire communal coûtent-elles à la Commune ?

Réponse :

Aucun coût pour la Commune pour la parcelle forestière sise sur la Commune du Mont s/Lausanne, à l'exception de l'entretien éventuel incombant au Service des forêts. Les autres propriétés sont celles du Chalet de l'Espérance à Leysin, permettant la mise à disposition d'un lieu pour des camps ou activités scolaires (justifiant ainsi les coûts que cela peut engendrer), et celle de la vigne « Les Dares » à Epesses. Pour le budget 2017, pour la vigne (cpté 3300), le supplément de charges a été estimé à CHF 1'500.00.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Cela fait-il sens de les conserver (forêt La Pichollette - pourquoi au Mont) ?

Réponse :

La Municipalité considère que la parcelle forestière propriété de la Commune mais sise sur le territoire du Mont s/Lausanne doit être conservée. Cette parcelle, hormis les frais liés à son entretien et à son exploitation par notre équipe des forêts, ne génère aucun coût pour la Commune. De plus, cette surface de forêt pourrait, le cas échéant, constituer une partie de la compensation en surface forestière que la Commune proposera aux Communes cédant des parcelles pour la création de la zone centrale du Parc naturel périurbain du Jorat (zone centrale = réserve naturelle).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Forêts

06/2017 Il est question de nouvelles directives pour la sécurisation des domaines publics qui accroissent fortement les charges liées à l'exploitation forestière. Quelles sont ces directives et quel est leur impact financier ?

Réponse :

Les nouvelles directives relatives à la sécurisation des domaines publics concernent la mise en application de l'art. 41 de la Loi forestière vaudoise (LVLFo)

Art. 41 Obligation des exploitants d'installations

1 Les exploitants d'installations (comme les routes, les voies ferrées ou autres installations de transport notamment soumises à concession, ainsi que les usines électrique et les installations de transport de fluides, d'énergie et de communication) ont la responsabilité de prendre, à leurs charges, des mesures préventives pour protéger les usagers contre les dangers naturels.

2 Ces mesures ne s'appliquent pas aux chemins forestiers de desserte, aux dessertes rurales ni aux sentiers et cheminements pédestres situés en forêt.

3 Les domaines skiables sont dans tous les cas soumis à la règle énoncée à l'alinéa premier.

Dans ce domaine, les Communes sont responsables de surveiller et entretenir les routes communales et les routes cantonales, en traversée de localité. Le financement des mesures préventives et/ou d'urgence hors forêts de protection est à 100% à la charge des Communes. A Epalinges, ces mesures préventives et/ou d'urgence sont effectuées essentiellement par notre équipe forestière. Ces travaux sont à 100% à la charge de la Commune.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Les 96m³ exploités sur le domaine privé ont-ils été refacturés aux privés concernés ?

Réponse :

Non ! Pour les mêmes raisons que celles mentionnées en réponse à la question.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Y a-t-il un lien avec la forte hausse des coûts du cpte 3203 Forêts et protection ?

Réponse :

Non ! L'augmentation sur le budget 2017 des charges des différents comptes 320 – Forêts, donc aussi du compte 3203 s'explique par la répartition en % des charges d'exploitation des forêts communales (cptes 3200.3091.000 à 3200.3518.000). Les charges liées aux forêts de protection sont évaluées forfaitairement à 70% du total des charges d'exploitation. L'augmentation budgétée est due principalement à l'entretien des routes forestières qui passe de CHF 8'000.- (budget 2016) à CHF 30'000.- (budget

2017). Sous réserve de factures non encore enregistrées, les frais d'entretien des routes forestières s'élèvent à fin 2017 à CHF 7'623.40.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

07/2017 Entretien des sentiers et chemins : Fait-on appel à la Protection civile pour certains de ces travaux ?

Réponse :

La protection civile n'est pas intervenue en 2017 pour des travaux en forêt. Par contre, la PC est intervenue lors des années précédentes pour des travaux en forêts (transport de matériel et pose de copeaux sur les chemins et sentiers forestiers).

En 2017, ce sont des personnes de la Fondation de probation qui ont apporté une contribution auxdits travaux forestiers (transport de matériel et pose de copeaux).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Bâtiments

08/2017 Un délégué à l'énergie a débuté ses activités au 1 octobre 2016, quel est son cahier des charges ?
Quel bilan pour la Commune de sa première année d'activité ?

Réponse :

En collaboration avec les autres services, le délégué à l'énergie a pour missions principales :

- D'élaborer, mettre en œuvre et faire évoluer la politique énergétique communale, afin d'atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie et de valorisation des sources d'énergies indigènes et renouvelables
- De piloter la démarche de labellisation Cité de l'énergie, avec un programme d'actions et les indicateurs de suivi correspondant, afin de vérifier l'atteinte des objectifs ;
- De coordonner et suivre le programme d'encouragement communal au moyen du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) afin de favoriser, entre autres, la mobilité douce, les initiatives privées pour l'assainissement énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables ;
- De veiller au bon développement des constructions et aménagements sur le territoire au moyen d'une planification énergétique territoriale privilégiant la densification, les synergies producteurs/consommateurs, et l'utilisation du potentiel local (solaire, géothermie, bois,...) ;
- De démontrer l'exemplarité de la Commune en évaluant les projets de la collectivité sous l'angle de la politique énergétique (bâtiments économes, production d'énergies renouvelables, plan de mobilité communal, politique d'achats responsables, ...) ;
- De sensibiliser la population au développement durable et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

- De communiquer sur la politique énergétique communale et sur les actions en cours de manière régulière.

Outre l'étiquette de délégué à l'énergie, il assure également, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, le pilotage des études et travaux des deux projets ci-dessous pour les installations techniques et énergétiques :

- Construction de la salle de gym double et d'un bâtiment scolaire à Bois-Murat ;
- Rénovation de l'enveloppe thermique et des installations techniques de la salle des spectacles et de l'auberge communale.

Le poste, créé en octobre 2016, a permis de mettre en œuvre la politique énergétique édictée par la Municipalité, de répondre aux exigences urbanistiques et de police des constructions de la loi cantonale sur l'énergie, et de réaliser des études de faisabilité en interne, afin de donner les éléments nécessaires pour les prises de décision par la Municipalité :

- Collecte des informations auprès des différents services communaux et transcription pour la démarche de labellisation Cité de l'énergie (notamment inventaire des surfaces d'installations solaires de tout le territoire) ;
- Pilotage de l'étude de planification énergétique territoriale, mise en place d'un suivi d'indicateurs territoriaux et d'actions destinés au futur plan directeur communal ;
- Mise en place d'un fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) pour soutenir financièrement les initiatives privées ou des projets communaux (règlement, directives d'application, formulaires de demande, procédure, conseils auprès de la population) (42 demandes d'aides traitées en 2017) ;
- Collaboration à la création et à l'animation de la commission consultative de l'énergie qui s'est réunie 4 fois en 2017 ;
- Création du volet « énergie » du site Internet de la Commune ;
- Contrôle des dossiers énergétiques de 22 demandes de permis de construire ;
- Extension du suivi énergétique Energo aux bâtiments de la Voirie, Girarde, Maison des jeunes... et implication des concierges avec l'outil Energotools via l'application smartphone ;
- Création d'une comptabilité Enercoach et de « fiches énergie » des bâtiments communaux permettant d'y inscrire les actions d'optimisation à mener et la priorisation des assainissements ;
- Audit des installations techniques de chauffage, de ventilation, de sanitaire et électricité du complexe de la salle de spectacles, de concept technique et pré-chiffrage de la rénovation ;
- Pilotage de l'appel d'offres des mandataires pour les études concernant l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat et définition des besoins ;
- Pilotage de l'étude de faisabilité de centrales de chauffe à énergies renouvelables et leurs réseaux de chauffage à distance pour les périmètres Croix-Blanche et Croisettes (après réalisation d'une pré-étude de faisabilité en interne sur le périmètre Croix-Blanche) ;
- Etude de faisabilité pour la mise en place de deux bornes de recharge publiques pour véhicules électriques aux Croisettes et à la Croix-Blanche et suivi des travaux ;

- Préparation d'une séance publique pour un appel d'offres groupé pour la réalisation d'installations photovoltaïques pour les privés ;
- Analyse de la pertinence d'installations de stockage d'énergie pour le collège de l'Ofréquaz et de réducteurs de tension pour le bâtiment E de Bois-Murat, la salle de gym Croix-Blanche et la Maison Palinzarde ;
- Echanges d'expériences tri-annuels lors de séances « Cité de l'énergie » avec des communes vaudoises labellisées ;
- Sensibilisation à l'énergie dans une classe au Pavillon du Chaugand ;
- Organisation de l'exposition « Alimentation, Energie et Vous » à la Maison Palinzarde (exposition prêtée par la Ville de Morges).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Urbanisme

09/2017 Enquêtes publiques : Quel est le nombre et le taux de dérogations accordées par rapport au nombre d'enquêtes déposées ? Quel taux d'oppositions déposées par rapport aux projets mis à l'enquête ?
Vu le nombre de dossiers ouverts à fin 2016 (360 – p. 60), les ressources du service sont-elles suffisantes pour les traiter dans un délai raisonnable ?
Quel est le temps moyen, à ce jour, pour un tel traitement ?

Réponse :

En 2016: 12 dérogations de minime importance sur 42 dossiers soumis à l'enquête publique ont été octroyées (par ex. toit plat sur un couvert à voiture, places de parc, zone containers ou murets en bord de route, pente d'un accès), soit 28,5 % des dossiers.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Quel taux d'oppositions déposées par rapport aux projets mis à l'enquête ?

Réponse :

En 2016: 10 dossiers ont fait l'objet d'oppositions sur 42 dossiers soumis à l'enquête publique, soit 24 % des dossiers. Cela va de la simple opposition (par exemple demande de gestion extensive d'un talus, opposition à l'abattage d'arbres, opposition à une antenne téléphonique), à des oppositions nombreuses et conséquentes sur un seul dossier déposées par des voisins et souvent étayées par des avocats, et aux multiples oppositions sur le plan de quartier « Les Planches-Montblesson ».

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Vu le nombre de dossiers ouverts à fin 2016 les ressources du service sont-elles suffisantes pour les traiter dans un délai raisonnable ?

Réponse :

Les 60 dossiers dispensés d'enquête et en attente d'un contrôle après travaux, sont traités par des visites groupées par rues ou quartiers à l'occasion de périodes de moindre charge de travail, car il n'y a pas d'urgence à les traiter. Ils sont ensuite archivés.

Les 300 dossiers de demandes diverses sont en attente de suivi de la part des propriétaires ou architectes, ou en attente de réalisation.

Les ressources du service technique sont suffisantes pour traiter ces dossiers qui ne nécessitent pas le respect d'un court délai de réponse.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Quel est le temps moyen, à ce jour, pour un tel traitement ?

Réponse :

De 15 minutes à plusieurs heures selon les cas, du début à la fin du traitement de ces dossiers.

A ne pas confondre avec les dossiers d'enquête qui nécessitent de 1-2 jours à plusieurs semaines de travail effectif, compte tenu du temps nécessaire aux différentes personnes devant intervenir sur ces dossiers. Les dossiers relatifs aux Plans de quartier (PQ) et aux Plans partiels d'affectation (PPA) peuvent quant à eux, prendre plusieurs mois de travail effectif, vu les oppositions à traiter, préavis, recours, etc...

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Dérogation

10/2017 La Municipalité peut-elle accorder une dérogation à un plan de quartier déjà avalisé par le Conseil communal ?

Réponse :

Oui, elle le peut, conformément aux dispositions des art. 60 RPGA et 85 LATC. Toutefois, la Municipalité n'a jamais accordé de dérogation ces 10 dernières années aux différents Plans de quartier ou Plans partiels d'affectation récemment approuvés par le Conseil communal (par ex. Bosquets du Giziaux, Orchez, Bodevenaz 2, Grd-Chemin Nord...).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Plan directeur communal de mobilité

11/2017 Quel est le résultat de l'étude pour la réalisation de zones 30km/h ?

Réponse :

En octobre 2017, le rapport technique relatif à la mise en œuvre de deux zones 30 Km/h dans les quartiers de l'Eglise et des Tuileries a été transmis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en vue de la mise à l'enquête de ces deux mesures.

Le dossier est actuellement soumis à la consultation de la sous-commission des limitations de vitesse (SCLV) de la DGMR. Le rapport de cette sous-commission

consultative devrait être déposé en mars 2018. Une fois les modifications proposées prises en compte, le dossier pourra être soumis à l'enquête publique.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Budget 2017

12/2017 Refuge du Chaugand : Comment expliquez-vous l'écart entre les recettes 2016 et le budget 2017 ?

Réponse :

Le budget est une estimation des recettes probables, compte tenu d'une utilisation optimale du refuge, alors que les comptes enregistrent les locations effectives encaissées durant l'année. Les mêmes différences apparaissent entre les budgets et comptes des exercices précédents. Il est toujours difficile d'estimer précisément les locations à venir d'un refuge; tout est question d'offre et de demande, ainsi que d'éventuelles périodes de travaux qui peuvent également influencer sur le nombre de locations.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Ferme de la Girarde

13/2017 Quel intérêt pour la Commune de conserver cette ferme telle quelle ?

Réponse :

- Les bâtiments sis sur la parcelle N° 639 propriété de la Commune à la Girarde sont destinés à plusieurs usages, à savoir :
- Location de 3 appartements ;
- Locaux du service des forêts (local des bûcherons, stockage du matériel et de l'outillage dudit service, garages pour les véhicules du service, entreposage de bois etc) ;
- Garde-meubles (utilisation par la police pour stocker les meubles suite à une expulsion) ;
- Volière et parc pour les oies ;
- Local pour l'Association des jardins familiaux.

La conservation de ces bâtiments est donc largement justifiée.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.**

Maison des jeunes, four à pain et maison forestière

14/2017 Quelles sont les estimations des coûts d'entretien ?

Réponse :

Estimation des frais d'entretien pour la Maison des jeunes et Four à pain (budget 2017) :

cpte 3524.3133.000 Produits de nettoyage	CHF	2'200.—
cpte 3524.3141.000 Entretien du bâtiment	CHF	40'200.—
cpte 3524.3145.000 Entretien des espaces extérieurs	CHF	3'000.—
cpte 3524.3153.000 Entretien du mobilier et des équipements	CHF	5'000.—
cpte 3524.3154.000 Entretien du matériel d'exploitation	CHF	500.—
cpte 3524.3189.000 Autres frais (frais de nettoyage)	CHF	5'200.—
TOTAL	CHF	56'100.—

Estimation des frais d'entretien pour la Maison forestière (budget 2017)

cpte 3525.3133.000 Produits de nettoyage	CHF	800.—
cpte 3525.3141.000 Entretien du bâtiment	CHF	9'300.—
cpte 3525.3145.000 Entretien des espaces extérieurs	CHF	800.—
cpte 3525.3153.000 Entretien du mobilier et des équipements	CHF	500.—
cpte 3525.3154.000 Entretien du matériel d'exploitation	CHF	500.—
cpte 3525.3189.000 Autres frais (frais de nettoyage)	CHF	5'200.—
TOTAL	CHF	17'100.—

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

15/2017 Quel est le rôle de l'organe de gestion du pôle Vennes (biopôle) ?

Réponse :

La COGEST / Pôle-Vennes était active lors de l'élaboration du Plan d'affectation cantonal « PAC-Vennes ». Ce dernier approuvé, il aurait été possible de le dissoudre.

La plateforme du Biopôle étant en constante évolution aussi bien sur le territoire Palinzard que sur ceux à cheval entre les Communes de Lausanne et d'Epalinges, les autorités cantonales et communales ont estimé nécessaire le maintien de cette COGEST. Celle-ci se réunit deux à trois fois par année, selon les besoins, l'évolution du site et les collaborations nécessaires entre le Biopôle, l'Etat de Vaud et les deux communes territoriales.

Actuellement, les séances de la COGEST sont destinées au suivi des projets d'architectures, d'aménagements paysagers et de mobilité programmés sur le site, et ainsi, de formaliser les appréciations et déterminations communes des entités membres de la COGEST. Pour rappel, chaque nouvelle mise à l'enquête publique de constructions ou aménagements sur la partie palinzarde du « Pôle-Vennes » reste de compétence communale.

La commune d'Epalinges est représentée dans cette COGEST par Monsieur Bernard Krattinger, Municipal et Monsieur Stefan Baumann, chef de service.

⇒ La COGEST est satisfaite de la réponse.

16/2017 Y a-t-il une systématique à demander des crédits d'étude pour des montants de moins de CHF 50'000.- ?

Réponse :

Non.

Notre bureau ne peut-il pas s'en occuper ?

Réponse :

Un bureau externe est mandaté uniquement quand le bureau technique ne peut pas faire l'étude en question, que ce soit pour des questions de manque de ressources, de qualifications ou de spécialisations dans les domaines concernés. Nous n'avons, par exemple, pas de programme de dessin (par ex. autocad), de programme de gestion des devis et calcul de prix de matériaux et articles de construction (selon le CAN-catalogue des articles normalisés) et de programme de gestion financière compatible, avec celui de la bourse (par ex. SAP).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Y a-t-il des obligations légales qui justifient/exigent cette pratique ?

Réponse :

Non, mais nous ne pouvons pas augmenter pléthoriquement le personnel de l'administration et engager des spécialistes pour chacun des domaines concernés par les études que nécessitent les différents dossiers que doit traiter le service technique.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Energie

17/2017

Présentation de la nouvelle comptabilité énergétique des bâtiments communaux avec l'outil Enercoach : Quelles informations peut-on en tirer et quelles mesures ont été prises sur la base des résultats obtenus ?

Réponse :

La nouvelle comptabilité énergétique Enercoach permet de collecter les informations de consommation énergétique sur la base des factures des Services industriels de Lausanne (gaz, électricité, eau) et de mazout. Elle permet de mettre en évidence les économies réalisées par une rénovation thermique ou alors de prioriser les assainissements de bâtiments ou installations, à l'aide de différentes évaluations ou graphiques d'évolution des consommations (sur une période de 10 ans pour chaque bâtiment ou pour tout le parc du patrimoine administratif) :

- Certificat énergétique de chaque bâtiment ;
- Evolution des indices énergétiques ;
- Evolution de la consommation d'énergie ;
- Evolution des émissions de gaz à effet de serre ;
- Evolution des coûts de l'énergie (actuellement données non rentrées) ;
- Répartition par agent énergétique ;
- Comparaison des indices énergétiques ;
- Indices énergétiques par rapport aux surfaces de référence énergétique ;
- Calcul de la part d'énergie renouvelable du patrimoine administratif et des points « Cité de l'énergie » correspondant ;

- Calcul de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine administratif et des points « Cité de l'énergie » correspondant ;
- Calcul de l'efficacité énergétique du patrimoine administratif et des points « Cité de l'énergie » correspondant.

Sur la base des données 2016, plusieurs mesures ont été prises :

- Une planification des assainissements énergétiques de chaque bâtiment et installations techniques a été réalisée en respectant le degré de priorité (taille de l'objet, mesures simples, âge des étanchéités de toiture...) ;
- Des « fiches énergie » pour chaque bâtiment ont été réalisées (voir annexe) présentant l'évolution sur 10 ans des consommations chauffage/électricité/eau, et de la consommation totale par agent énergétique, des émissions GES, et complétée de l'étiquette énergétique sur laquelle chaque responsable de bâtiment peut apporter ses remarques, afin d'établir les actions d'optimisation à mener (installations techniques, plages horaires, habitudes d'utilisation, mutualisation de compteurs électriques pour maximiser l'autoconsommation du solaire photovoltaïque...).

Plus concrètement, quelques exemples de mesures effectuées :

- Baisse de la température de consigne de l'abri PC de l'Ofréquaz chauffé à l'électricité par ventilation en permanence (même inoccupé) pour des questions d'humidité ;
- Optimisation des plages horaires et modes de fonctionnement (petite vitesse et grande vitesse) de la ventilation du Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche ;
- Baisse de la courbe de chauffe de la Maison Palinzarde en mi-saison ;
- Livraison de plaquettes sèches (Triage Mèbre-Talent), pour la chaufferie bois de la Voirie ;
- Planification de la mise en place d'une régulation du chauffage au sol des locaux de la salle de gym Croix-Blanche avec sondes d'ambiance, et pose de vannes thermostatiques.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Monsieur Maurice Mischler

Administration générale, informatique, personnel communal
Finances
Activités culturelles
Communication

Cyberadministration

01/2017 (suivi 03/2016) Le système annoncé pour mai 2017 est-il opérationnel ?

Réponse :

L'application spécifique est installée à la bourse communale ; la numérisation des pièces comptables est active.

L'installation pour le reste de l'administration interviendra après une période de test par un groupe de collaborateurs.

Simultanément, un plan de classement unifié est en cours de préparation et sa finalisation imminente.

Un bilan sera fait à la fin du 1^{er} semestre 2018.

⇒ **La COGEST prend acte et maintient le thème pour suivi.**

⇒ **Observation COGEST : L'informatisation de la Commune a pris un retard colossal. L'avancement des travaux de réflexion et son application concrète dans l'administration doit être une priorité de l'action de l'Exécutif.**

Mutations 2017

02/2017 Qu'en est-il du « turn over » de l'Administration par service ?

Réponse :

Le taux de rotation du personnel est de 3,6%, calculé de la manière suivante :

Nombre de sorties divisées par l'effectif moyen, soit 3 sorties sur 83 personnes (les chiffres excluent les auxiliaires et apprentis).

Le calcul du taux de rotation par service n'est pas pertinent, compte tenu de la petite tailles de la plupart des équipes et du nombre restreint de sorties ; les 3 sorties se répartissent sur 3 services différents.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.**

Gestion du personnel

03/2017 (08/2016) Quelles suites avez-vous données à la recommandation COGEST relative à la Gestion du personnel (voir ci-dessous)

Observation 2016 : La Cogest a eu écho d'un certain malaise qui traverse une partie de personnel communal. Les personnes interrogées ne l'ont toutefois pas confirmé. Une enquête à ce sujet dépasse largement les compétences de la Commission.

Elle a néanmoins identifié les lacunes concrètes suivantes dans le domaine de la gestion du personnel communal :

- Absence d'entretien systématique d'évaluation, pour tout le personnel communal.
- Absence d'enquête de satisfaction, auprès des collaborateurs de la Commune.

La Cogest a pris bonne note que la Municipalité a entrepris les démarches pour l'engagement d'une responsable du personnel (RH), à partir du 1^{er} juillet 2017.

Recommandation Cogest : Mandater rapidement un organisme externe pour mener une enquête de satisfaction indépendante, afin de lever tout doute à ce sujet. Les résultats de cette enquête pourront être communiqués à la Commission de gestion 2017.

Réponse :

Preamble

Les préoccupations de la COGEST retiennent particulièrement l'attention de la Municipalité. Il convient de rappeler, et d'ailleurs la commission le relève, que la gestion du personnel est de la compétence de l'autorité exécutive. Elle répond cependant volontiers aux questions tout en réservant la protection des données personnelles et le secret de fonction.

Ressources humaines

L'adoption du budget 2017 a ouvert la voie à la création nécessaire du service des ressources humaines (SERH). La Municipalité avait constaté que le bien-fondé de la création d'une telle structure était nécessaire depuis de nombreuses années ; maintenant elle agit.

En raison de circonstances particulières, la phase de recrutement a débuté dans le courant de l'été. Un engagement s'est concrétisé dans le courant de l'automne et une personne a été nommée ; elle a débuté son activité le 1^{er} février 2018.

Dans l'intervalle de son arrivée la Municipalité, sous la conduite du secrétaire municipal a.i., a ordonné les travaux préparatoires de réunification de toute la gestion documentaire et la mise à jour des dossiers et autres éléments, pour permette une entrée en service efficace.

Evaluation

C'est un des objectifs de 2018.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.**

04/2017 La Commune a engagé un secrétaire communal ad intérim. Quelle suite pour ce poste stratégique pour la Commune ?

Réponse :

Il n'y aura pas de suite à ce poste, puisqu'une personne débutera son activité en tant que secrétaire municipale le 1^{er} mars 2018.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

05/2017 Le secrétaire communal ad interim arrive-t-il à assumer l'ensemble des tâches liées à son poste ?

Réponse :

La personne a maîtrisé les tâches confiées, ceci avec le personnel réduit à sa disposition. Les travaux en souffrance ont été traités et le rapport de gestion 2017 planifié selon les exigences de la Municipalité et les vœux de la COGEST.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

06/2017 Un responsable des Ressources humaines (RH) était annoncé pour le 1^{er} juillet 2017. Pour quelles raisons le poste n'a-t-il pas été repourvu à temps ? Quel cahier des charges a-t-il été défini ? Notamment en matière de formation continue et d'évaluation ?

Réponse :

Voir réponse ci-dessus

⇒ **Réponse partielle. La COGEST maintient le thème pour suivi (cahier des charges, formation et évaluation).**

Stratégie LADE (Loi appui au développement économique)

07/2017 Quel est l'impact de la stratégie régionale sur la Commune et quels sont les projets qui pourraient prétendre à un financement LADE à Epalinges ?

Réponse :

La LADE (loi sur l'appui au développement économique) a été adoptée le 12 juin 2007 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La loi reconnaît les associations régionales comme Lausanne Région, dont fait partie Epalinges. Lausanne Région a adopté, en 2017, une stratégie valable pour la période 2017 -2022. Cette stratégie est bien sûr en adéquation avec la LADE, mais aussi avec la PADE (politique cantonale d'appui au développement économique) ; elle fait suite à un rapport de la Cour des comptes sur le mode de fonctionnement de l'octroi des subventions LADE. Dans le cadre de la mise à jour des stratégies régionales, le Canton a demandé aux associations régionales qui bénéficient d'une subvention LADE de présenter une stratégie, afin de définir un cadre de référence pour l'octroi de ces aides. Le Canton a demandé que chaque région présente des spécificités locales. Les projets qui ne figurent pas dans la stratégie ne pourront pas prétendre ensuite à une subvention de la LADE. La

Municipalité d'Epalinges a été consultée sur cette stratégie, le 6 janvier 2017. Elle n'a pas formulé de modification sur cette stratégie. Les impacts sur la Commune d'Epalinges peuvent être concernés par tous les axes identifiés par cette stratégie, à savoir « Population et société » notamment sa politique pour les personnes âgées et pour les jeunes. Le volet « Territoire et mobilité » avec les projets d'aménagement du territoire de notre commune, pour une utilisation optimale du territoire, et avec le développement des transports publics dans notre commune. Le volet « économie régionale » qui concerne surtout les entreprises sises sur le site du Biopôle, dont Biopôle SA. L'aide LADE pourrait être activée, si par exemple était organisée une rencontre Commune-Entreprise (p. 41 de la stratégie). Le volet « Economie touristique » concerne moins notre commune. Enfin, le volet « gouvernance » doit bien sûr continuer à être développé, notamment au travers de toutes les commissions auxquelles participe la commune.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

08/2017 Pourquoi la Commission de politique régionale de la Commune n'est-elle pas impliquée d'une manière plus active dans le processus ?

Réponse :

La commission de politique régionale ne s'étant pas réunie en 2016, il aurait été difficile de l'activer et de lui demander de s'impliquer dans le processus, sachant que la demande de Lausanne Région est arrivée le 6 janvier 2017 et la réponse était attendue le 31 janvier.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse.**

Matériel informatique

09/2017 De gros investissements en matériel informatique ont eu lieu en 2016 et 2017 (kCHF 120 sont prévus au budget). En quoi cela consiste-t-il et comment s'est déroulée la procédure d'achat (appel d'offres) ?

Réponse :

Les « gros » investissements informatiques 2016 et 2017 (2016 aurait dû concerner la COGEST 2016... mais bon), il s'agit tout d'abord du changement de logiciel de gestion communale (ERP) en 2016, puis des serveurs bureautiques qui sont maintenant « âgés » de plus de 7 ans (si on sait qu'ils tournent en permanence et que les garanties sur un tel matériel s'échelonnent, en général, sur une période de 5 ans, les actuels sont largement « amortis » et ont été extrêmement stables, avec très peu de pannes), impliquant également la mise à jour de tous les logiciels bureautiques (Windows, soit Windows Server, Exchange (messagerie), suite Office) entre 2017 et 2018. De plus, le personnel administratif est en réelle augmentation, ce qui implique l'achat de nouveau matériel.

Si on veut entrer dans des comparaisons, on peut se référer aux comptes ou budgets informatiques de Communes de taille similaire (Lutry : CHF 400'000.00/an ; Aigle : CHF 400'000.00/an) pour voir que le budget informatique d'Epalinges, même les années où des « investissements » importants doivent être consentis, s'en sort vraiment bien avec un budget annuel maximum de CHF 300'000.00. Comparaison

n'est pas raison, mais il convient malgré tout de le mentionner. On pourrait encore regarder des budgets informatiques de Communes un peu plus grandes, style Pully, qui a un budget informatique annuel d'environ CHF 2 millions...

Les procédures d'achats se font par le biais de notre fournisseur informatique (OFISA), qui est ensuite chargé de configurer le matériel. Acheter du matériel ailleurs pour « économiser » quelques francs pour demander ensuite au fournisseur de le configurer... très peu pour moi comme procédé. De plus, les prix pratiqués par OFISA sont très compétitifs, car je les compare toujours avec ce qui se pratique en la matière, même sur des sites internet sans intermédiaire. De plus, en tant que Commune et en passant par le biais d'OFISA, nous bénéficions de prix « PAIR », soit de prix plus bas que le marché.

Pour terminer, s'agissant des montants en jeu, justement, nous ne devons pas procéder à des appels d'offres. Notre budget informatique n'est pas conséquent, ce qui induit de ne pas être soumis à une obligation d'appels d'offres.

⇒ **Voeu COGEST : Mise à niveau et priorité à l'informatique dans l'administration communale. (Se référer aussi à l'observation à la question 01)**

⇒ **La COGEST prend acte et maintient le thème pour suivi.**

10/2017 Que faisons-nous des appareils usagés ?

Réponse :

Les appareils usagés sont, en règle générale, d'abord recyclés dans d'autres services externes (voirie, espaces verts, etc.). Mais la société dans laquelle nous vivons implique une certaine « obsolescence programmée » du matériel informatique, qui fait rapidement en sorte que les nouveaux logiciels ne sont plus forcément compatibles avec d'anciens PC ou matériel. Dans ce cas-là, c'est justement notre fournisseur informatique qui se charge de recycler le matériel en le reprenant, en effaçant l'entier des données sur les disques durs, en les reformatant et reconfigurant pour les utiliser pour des dépannages ou dans des salles de cours, par exemple. Si ce n'est plus possible, ils sont ensuite donnés à des institutions qui les exportent dans des pays émergents ou, en dernier ressort, sont finalement détruits.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Finances

11/2017 Dans le cadre du processus budgétaire y-a-t-il un suivi du budget avec l'établissement d'une situation intermédiaire et une projection pour la fin de l'année ?

Réponse :

Le suivi budgétaire est effectué quotidiennement à la Bourse communale et mensuellement dans les Services, par le biais de fourniture d'extraits de comptes ou, plus simplement, par consultation directe de la situation par le biais du logiciel de comptabilité. Aucune « situation intermédiaire » ne peut être établie en cours d'exercice, vu que le bouclage des impôts n'est comptabilisé qu'en février de

l'année suivante. Le seul « suivi » possible consiste à extrapoler les bouclements mensuels...mais qui diffèrent énormément avec la réalité, vu que tout dépend de l'état d'avancement des taxations par l'ACI. Une Commune n'est pas une société qui compte sur un chiffre d'affaires mensuel...

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse.**

12/2017 (réf. 02/2016) Y a-t-il un plan d'équilibre financier entre les différentes taxes et charges de la gestion des déchets ?
Etat de situation.
Voir ci-dessous.

Observation COGEST 2016 : La Cogest prend acte de l'équilibre financier des déchets, exigé par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, n'est de loin pas atteint pour le moment. Avec la nouvelle déchetterie et une meilleure gestion des ordures ménagères, on devrait s'approcher de ce but malgré la contrainte de Monsieur Prix, qui limite la facturation des taxes.

Réponse :

L'affirmation « l'équilibre financier n'est de loin pas atteint » était pertinente lors de l'étude des comptes 2016, car la nouvelle déchetterie n'était pas encore ouverte et que l'ancienne était gérée par une entreprise privée. La différence entre les charges et les revenus s'élevait en effet à CHF 862'569.-Les projections pour 2017 montrent que cette différence est tombée à CHF 398'571.-, malgré un premier paiement de « rattrapage » GEDREL de CHF 181'889.28. Cette période (dégressive) de rattrapage se terminera en 2020. D'autres mesures visant à obtenir l'équilibre financier seront étudiées après un ou deux nouveaux exercices, lorsque les coûts et revenus seront stabilisés.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

13/2017 Semaine de la mobilité : quel bilan ?

Réponse :

La Fête de la Mobilité du samedi 23 septembre 2017 a une nouvelle fois rencontré un joli succès avec sa bourse aux jouets et un atelier créatif, durant lequel les enfants ont eu l'occasion de décorer des cupcakes et petits biscuits. Pour la première fois cette année, un mur de grimpe d'une hauteur de 8 mètres a été installé à côté de la maison communale. Il a remporté un grand succès autant auprès des enfants que des adultes. Le parcours d'agilité à vélo organisé par le service conciergerie ainsi qu'un concours avec questions à choix multiples, ont permis aux plus habiles et aux plus chanceux de remporter une puce « Trakyv » antivol à placer sur son vélo. Le soleil présent lors de cette belle journée, ainsi que le déroulement en parallèle de la vente Paroissiale à la salle des Spectacles ont favorisé la bonne fréquentation de l'événement.

Quelques mots sur la Semaine européenne de la Mobilité

Depuis 2002, la Semaine européenne de la Mobilité a lieu chaque année du 16 au 22 septembre. En 2017, ce sont plus de 1'330 localités de 37 pays qui participent à cette campagne, pour la promotion d'une mobilité urbaine durable.

www.mobilityweek.eu

A cette occasion, le canton de Vaud s'associe aux communes et aux entreprises de transport partenaires afin de sensibiliser les vaudoises et vaudois à la mobilité durable par le biais de la promotion des transports publics, de la marche, du vélo ou encore du covoiturage.

www.vaudmobile.ch

En plus des mesures permanentes déjà mises en place ou prévues dans un futur proche au niveau communal, Epalinges profite de cet événement pour souligner sa volonté de mettre en œuvre une politique de transport durable, au travers de sa Fête de la Mobilité.

Programme de la Fête de la Mobilité

Samedi 23 septembre 2017

09h00 à 11h00	Balade ornithologique Animée par Lionel Maumary, ornithologue <i>Départ 9h00 devant la maison de paroisse</i>
09h00 à 13h00	Vente-échange de jouets Place de la Croix-Blanche
09h00 à 16h30	Tests running chaussures Magasin New Concept Sports <i>Route de la Croix-Blanche 42</i>
10h00 à 11h30	Atelier de décoration cupcakes et biscuits Cocoon - Fabienne Gheza <i>Place de la Croix-Blanche</i>
10h00 à 15h30	Concours parcours d'obstacles et questionnaires <i>Place de la Croix-Blanche</i>
10h30 à 16h30	Mur de grimpe <i>Route de la Croix-Blanche 27</i>
13h30 à 16h30	Tests de vélos électriques et cargo-bikes

Événements parallèles durant la Semaine/Fête de la Mobilité :

Vendredi 15 septembre de 9h30 à 11h00

Conférence-santé «Manger sainement à petit prix»

Par Laurence Margot, diététicienne au programme «Ça marche!»

Salle de Quartier de Bois-Murat

Mardi 19 et mercredi 20 septembre

Vente de jouets et habits de 2ème main pour enfants jusqu'à 16 ans et futures mamans.

Salle des spectacles

Jeudi 21 septembre de 18h30 à 19h30

Urban Training (sur inscription - www.urban-training.ch)

Départ M2 Croisettes

Vendredi 22 et samedi 23 septembre

Vente paroissiale

Salle des spectacles

Samedi 23 septembre dès 14h00

Phase finale du projet INSIDE OUT du CAJE :

Collage des portraits

Galerie souterraine des Croisettes

Dimanche 24 septembre de 14h00 à 16h30

Une balade à vélo à travers le temps !

Petite commune au charme rural traversée par le tram, Epalinges a connu une croissance fulgurante en quelques décennies. Venez (re)découvrir l'histoire d'Epalinges au cours d'une balade riche en images d'archives et en anecdotes, guidée et commentée par Marianne Thomann, géographe et guide.

Participation

Il est difficile de donner un chiffre sur le nombre de personnes présentes sur l'événement étant donné que les activités étaient dispersées et que l'événement s'est mélangé à la vente paroissiale.

Nous pouvons cependant souligner les éléments suivants :

- Balade ornithologique : une vingtaine de participants (nombre idéal pour ce genre d'activité)
- Vente-échange de jouets : les enfants toujours aussi présents. Tous les emplacements étaient pris.
- Atelier de décoration cupcakes et biscuits : une trentaine de participants (enfants)
- Concours obstacles : une vingtaine de participants (adultes)
- Mur de grimpe : grand succès tout au long de la journée, principalement auprès des enfants mais également auprès des adultes.
- Tests vélos électriques et cargo-bikes : un quinzaines de personnes ont testé des vélos (adultes).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

5. CONCLUSION

A relever tout particulièrement la très bonne collaboration entre la COGEST et la Municipalité, ce qui répondait à une demande réciproque. Les Questions subsidiaires posées à tous les intervenants en fin d'entretien ont permis de juger aussi de la sincérité de chacun et de la confiance témoignée de part et d'autre.

Les auditions ont donc été très constructives. Les délais respectés. Un petit bémol néanmoins en ce qui concerne les réponses de la Municipalité aux observations de la COGEST 2016 qui étaient difficiles à trouver, voire inexistantes dans le rapport de gestion malgré la demande formelle de la COGEST (et acceptée par la Municipalité) lors de la séance du 2 octobre 2017. La Municipalité annonce que dorénavant les réponses aux observations retenues feront l'objet d'un préavis spécial. Suggestion qui fait l'unanimité.

Un BRAVO tout particulier à Monsieur Jolliet pour son interim durant l'absence prolongée de son collègue Monsieur Baatard.

La mission de la Commission de gestion est de s'assurer du bon fonctionnement de la commune. Au vu des réponses apportées dans ce rapport 2017, force est de constater que des objectifs ont été atteints et nous ne pouvons qu'encourager notre Municipalité dans ses efforts d'amélioration concernant les points faibles relevés.

En tant que Présidente, je remercie encore tous les Commissaires pour leur engagement et leur collégialité.

Au vu de ce qui précède, La Commission de gestion 2017 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

- D'approuver le rapport de gestion 2017 de la Municipalité
- D'approuver le rapport de la Commission de gestion 2017 et ainsi de lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la Commission
La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Fischer', written over a faint circular stamp.

Anne-Marie Fischer